

Programme
et Inscription
48^e Congrès

Genève - Suisse

1^{er} - 5 septembre 2004

Centre International
de Conférences
de Genève (CICG)

Union Internationale des Avocats

Téléphone

Fax

E-mail

Site Web

25, rue du Jour - 75001 Paris - France

> + 33 1 44 88 55 66

> + 33 1 44 88 55 77

> uiacentre@uianet.org

> www.uianet.org

INFORMATIONS GÉNÉRALES

TABLE DES MATIÈRES

1. ACCUEIL ET INFORMATIONS PRATIQUES

■ Messages de bienvenue	4
■ Nos partenaires	8
■ Informations spéciales Organisations Internationales	9
■ Informations générales sur Genève	11
■ Informations spécifiques congrès	13
■ Les comités	16
■ Présentation de l'UIA	18
■ Inscriptions	20
■ Calendrier et horaires du congrès	22

2. PROGRAMME SCIENTIFIQUE

2.1 THÈMES PRINCIPAUX

■ Le droit à la Santé, premier des Droits de l'Homme ?	24
■ Réglementation internationale de l'exercice de la profession d'avocat au plan national : finalement, qui détient l'autorité sur la profession ?	37
■ Le droit humanitaire au XXI ^e siècle	39
■ Débat en vue de l'adoption future, par l'UIA, d'une charte sur le droit à la Santé	25

2.2 COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL PARTICIPANT AUX THÈMES PRINCIPAUX

■ Droits de l'Homme	25
■ Droit Médical	25

2.3 SÉANCES DE TRAVAIL CONJOINTES DES COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

■ Arbitrage International / Droit des Divertissements / Droit International Privé / Médiation et Prévention des Conflits / Propriété Intellectuelle	26, 31
■ Droit des Assurances / Droit de l'Environnement	31
■ Droit Bancaire / Droit Fiscal / Services Financiers	26
■ Droit de la Concurrence / Droit de l'Union Européenne	27

2.4 SÉANCES DE TRAVAIL DES COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

■ Droit Administratif	33
■ Arbitrage International	26, 31
■ Droit des Assurances	31
■ Avenir de l'Avocat	28
■ Droit Bancaire	26
■ Droit des Biotechnologies	33
■ Droit de la Concurrence	27, 32
■ Droit et Pratique du Contentieux	40
■ Droit des Contrats	40
■ Défense de la Défense	35
■ Droit des Divertissements	26, 31
■ Énergie et Ressources Naturelles	41
■ Droits de l'Enfant	25, 29
■ Droit de l'Environnement	31
■ Droit de la Faillite	35
■ Droit de la Famille	33
■ Droit et Statut de la Femme	25, 29



TABLE DES MATIÈRES

■ Droit Fiscal	26, 40
■ Franchise	36
■ Fusions et Acquisitions	34
■ Droits de l'Homme	25
■ Droit Immobilier	30
■ Informatique et Télécommunications	43
■ Droit International Privé	26, 31, 36
■ Investissements Étrangers	34
■ Médiation et Prévention des Conflits	26, 31
■ Droit Médical	25
■ Organisation des Cabinets d'Avocats	34
■ Organisation Internationale du Patrimoine	29
■ Droit Pénal	34
■ Droit de la Presse et des Médias	41
■ Propriété Intellectuelle	26, 31
■ Droit de la Responsabilité	43
■ Retraite et Prévoyance	30
■ Services Financiers	26
■ Droits des Sociétés	42
■ Droit des Sports	42
■ Droit des Transports	43
■ Droit du Travail	35
■ Droit de l'Union Européenne	27, 32, 40
■ Vente Internationale de Marchandises	44

3. AUTRES RÉUNIONS

■ Réunion des Présidents de Barreaux et Membres Collectifs	22
■ Réunion des Présidents de Commissions et Groupes de Travail	23
■ Réunions des Vice-Présidents Nationaux et Secrétaires Régionaux	23

4. ACTIVITÉS SOCIALES

■ Cérémonie d'ouverture – 1 ^{er} septembre 2004	46
■ Réception de bienvenue – 1 ^{er} septembre 2004	46
■ Soirée informelle – 2 septembre 2004	46
■ Dîner chez les Confrères – 3 septembre 2004	47
■ Cérémonie de clôture – 4 septembre 2004	47
■ Soirée de gala – 4 septembre 2004	47
■ Excursion générale – 5 septembre 2004	48

5. ACTIVITÉS POUR LES ACCOMPAGNANTS, PRÉ- ET POST-TOURS

49

6. HÉBERGEMENT

56

7. PAIEMENT

57

8. CONDITIONS D'ANNULATION

58

9. CONDITIONS GÉNÉRALES

59



INFORMATIONS GÉNÉRALES

MESSAGE DE BIENVENUE DE MADAME MICHELINE SPOERRI

**Conseillère d'État de la République et Canton de Genève,
responsable du Département de Justice, Police et Sécurité**



Genève est cosmopolite, ouverte au monde et aux innovations. Genève est un lieu de négociations, de paix, de rencontres des courants porteurs d'avenir.

Genève a naturellement vocation pour accueillir le 48^e congrès de l'Union Internationale des Avocats.

Par ma fonction de responsable du Département de Justice, Police et Sécurité, je suis en relation constante avec vos pairs que j'ai l'honneur d'assermenter.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour exprimer l'estime que j'éprouve à l'égard de votre profession car vous êtes les garants de la défense des droits du citoyen.

Je suis convaincue que vos travaux, et en particulier l'élaboration d'une charte sur le droit à la santé, contribueront utilement au développement de la justice et des Droits de l'Homme.

Au nom du Conseil d'État Genevois, je félicite votre comité d'organisation et je souhaite à tous les participants des travaux particulièrement fructueux.

Micheline SPOERRI

MESSAGE DE BIENVENUE DE JACQUES LEROY

Président de l'Union Internationale des Avocats



Cela fait trop longtemps que l'Union Internationale des Avocats (UIA) n'avait plus tenu son congrès annuel en Suisse alors même qu'il s'agit d'un choix tout naturel puisque ce pays et l'UIA ont en commun d'être, par vocation, plurilingues et multiculturels.

L'UIA, reconnue au titre d'organisation non gouvernementale par l'ONU, se devait, pour accueillir ses membres et amis, de choisir Genève, siège de nombreuses Organisations Internationales, siège des Nations Unies et de l'Organisation Mondiale du Commerce.

Notre 48^e congrès sera structuré d'une manière innovante en vue de permettre de nombreux échanges entre ses participants et ces institutions internationales.

À cet effet, un certain nombre de commissions se réuniront au siège de différentes Organisations Internationales intergouvernementales spécialisées présentes à Genève : l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM), alors que le Centre International des Congrès de Genève (CICG), dont vous pourrez apprécier la qualité, servira cependant de base à notre congrès.

Cette double structure est un défi pour le Comité organisateur et imposera certaines contraintes aux participants en raison des mesures de sécurité requises par les circonstances actuelles. Je ne doute pas que l'intérêt de ces rencontres vous fera rapidement oublier d'éventuels petits inconvénients de logistique.

De surcroît, les thèmes principaux de ce congrès vous interpellent certainement : le droit à la Santé, le droit humanitaire au XXI^e siècle et, enfin, défi incontournable pour notre profession et l'économie mondiale, les conséquences de l'application de l'Accord Général sur le Commerce des Services (GATS) à la prestation de services juridiques.

Je voudrais également souligner l'intérêt des deux thèmes adoptés par trois et cinq commissions travaillant conjointement : d'une part, le secret professionnel des intermédiaires financiers et les nouveaux systèmes d'imposition de l'épargne, d'autre part, la résolution des conflits en matière de propriété intellectuelle, principalement sous forme d'étude de cas.

Enfin, le lac offrira un cadre exceptionnel à la dernière journée de notre congrès qui vous emmènera à Lausanne.

Je vous attends nombreux à Genève : l'hospitalité suisse sera à la hauteur de sa réputation.

Jacques LEROY

INFORMATIONS GÉNÉRALES

MESSAGE DE BIENVENUE DE LAURENCE BORY VILLA

Présidente du Congrès de Genève



Vous allez découvrir au fil des pages de ce programme ce que le Comité d'organisation a préparé à votre attention. Nous avons cherché à vous proposer un congrès original, d'une grande qualité scientifique, avec des activités sociales attractives, et le tout à un prix raisonnable.

Les sujets retenus pour les thèmes principaux posent des questions de fond et sont résolument tournés vers l'avenir :

Existe-t-il un droit à la Santé ou plus exactement un droit d'accès aux soins ?

Quel est l'avenir de notre profession compte tenu des négociations en cours à l'OMC sur les prestataires de services parmi lesquels se trouvent les avocats ?

Quel est l'avenir du droit humanitaire international ? Comment l'adapter à l'évolution du monde dans lequel nous vivons aujourd'hui et dans celui de demain ?

D'autre part, plusieurs commissions se sont regroupées pour vous présenter des sujets passionnants, de l'envergure de thèmes principaux ; vous pourrez aussi découvrir l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM), dont les dirigeants ont accepté non seulement de nous accueillir mais aussi de nous présenter leur Organisation et de participer à nos travaux.

Le Jeune Barreau de Genève s'est largement impliqué dans la préparation du congrès et nos jeunes confrères seront très présents pendant le congrès. Ils attendent avec impatience de faire la connaissance de nouveaux confrères étrangers.

En ce qui concerne les activités sociales, vous serez les hôtes des autorités genevoises à l'issue de la cérémonie d'ouverture du congrès, vous assisterez à un spectacle d'animation unique au monde avant de dîner sur la plus belle terrasse de Genève, face au lac et au jet d'eau, vous retrouverez le charme d'une véritable soirée chez les confrères, autour d'un repas simple mais savoureux, au domicile de confrères genevois et vaudois, et enfin, lors de la traditionnelle soirée de gala, vous découvrirez les talents artistiques de jeunes confrères genevois et de certains membres de l'UIA qui vous présenteront une revue avant de vous entraîner sur la piste de danse.

Venez nombreux et venez accompagnés car nous avons conçu pour les accompagnants un programme d'excursions qui leur permettra de découvrir des aspects peu connus de Genève et environs. En outre, si le nombre de jeunes accompagnants le permet, nous organiserons quelques activités « surprise » spécialement pour eux.

Enfin, l'excursion générale clôturera le congrès, dans la joie et la bonne humeur, au cœur de la nature.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

MESSAGE DE BIENVENUE DE LAURENCE BORY VILLA

Présidente du Congrès de Genève

Le congrès de Genève sera un peu particulier en raison de notre présence dans certaines Organisations Internationales. Veuillez en conséquence lire sans tarder le résumé des nouveautés et particularités de ce congrès, dans les rubriques « Informations spéciales Organisations Internationales » et « Informations spécifiques congrès » au début de ce programme, afin de ne pas hypothéquer vos possibilités de choix.

Inscrivez-vous rapidement ; vous pourrez ainsi non seulement bénéficier des traditionnels tarifs préférentiels mais aussi accroître vos chances de participer à la réunion se tenant dans l'Organisation Internationale qui vous intéresse le plus et loger dans votre hôtel préféré.

Pour d'évidentes raisons de sécurité, seuls ceux qui se seront inscrits à l'avance (la date-limite est fixée au 18 août 2004) pourront participer à la cérémonie d'ouverture du congrès dans la prestigieuse Salle des Assemblées aux Nations Unies ainsi qu'aux réunions de travail dans les Organisations Internationales.

Le Comité d'organisation se joint à moi pour vous inviter chaleureusement au congrès de Genève ; membres ou non-membres de l'UIA, congressistes ou accompagnants, vous serez tous les bienvenus ; nous vous attendons avec impatience pour partager avec vous ces quelques jours d'exception.

Laurence BORY VILLA

INFORMATIONS GÉNÉRALES

PARTENAIRES DE L'UIA POUR LE 48^e CONGRÈS

L'Union Internationale des Avocats souhaite remercier pour le soutien qu'ils ont apporté à l'organisation du congrès :

Les autorités et institutions suisses et genevoises :

- Le Conseil d'État de la République et Canton de Genève
- Le Conseil administratif de la ville de Genève
- Madame Micheline SPOERRI, Conseillère d'État
- la Mission Permanente de la Suisse près les Organisations Internationales
- la Fondation des Immeubles pour les Organisations Internationales

Les Organisations Internationales intergouvernementales et leurs dirigeants :

- L'Office des Nations Unies de Genève
- L'Organisation Mondiale du Commerce
- L'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
- L'Organisation Météorologique Mondiale

Les membres collectifs de l'UIA :

- la Fédération Suisse des Avocats
- L'Ordre des Avocats de Genève
- L'Ordre des Avocats Vaudois

Les partenaires et exposants :

- Banque Julius Baer & Cie S.A., Genève
- BIEF, Bureau International de l'Édition Française, Paris
- Bruylant Editions, Bruxelles, Belgique
- Editions Dalloz Sirey, Paris
- Chocolats & Cacaos Favarger S.A., Versoix
- MM. Lombard Odier Darier Hentsch & Cie, banquiers, Genève
- Novartis International S.A., Bâle
- UBS S.A.

INFORMATIONS SPÉCIALES Organisations Internationales

CÉRÉMONIE D'OUVERTURE DU CONGRÈS AUX NATIONS UNIES

La cérémonie d'ouverture du congrès, le 1^{er} septembre prochain, n'aura pas lieu au siège du congrès mais dans la prestigieuse Salle des Assemblées des Nations Unies.

Compte tenu des mesures de sécurité en vigueur au Palais des Nations et du nombre de participants attendus à la cérémonie d'ouverture, une procédure spéciale a dû être mise en place.

Veillez en prendre connaissance et vous y conformer :

- la liste de tous les participants à la cérémonie d'ouverture du congrès ainsi qu'un exemplaire par participant du formulaire avec photo « Spécial sécurité Organisations Internationales » devront être remis à l'avance au Service de sécurité des Nations Unies; seules les personnes figurant sur cette liste et ayant remis leur formulaire avec photo dûment complété et signé pourront entrer aux Nations Unies,
- pour pouvoir assister à la cérémonie d'ouverture aux Nations Unies, vous devrez donc impérativement avoir fait parvenir votre **bulletin d'inscription** pour le congrès, accompagné d'un exemplaire **par personne** : (congressiste ou accompagnant) du **formulaire avec photo « Spécial sécurité Organisations Internationales »**, à l'agence chargée des enregistrements au congrès, Conventus of Switzerland S.A., d'ici le **18 août 2004 au plus tard**,
- tous les participants à la cérémonie d'ouverture partiront en bus du Centre International de Conférences de Genève (CICG), siège du

congrès ; l'accès individuel au Palais des Nations ne sera pas autorisé ; des bus feront la navette entre ce dernier et le CICG de 16h00 à 17h00,

- les participants ne pourront accéder aux bus que sur présentation du **badge du congrès et d'une pièce d'identité** ; ils devront donc s'être préalablement enregistrés pour le congrès,
- le **bureau d'enregistrement du congrès**, situé dans le CICG, **sera ouvert, le 1^{er} septembre 2004, de 8h30 à 17h00** ; veuillez de ne pas attendre la dernière minute pour vous enregistrer,
- afin d'accélérer les contrôles de sécurité à l'entrée des Nations Unies, les participants à la cérémonie d'ouverture du congrès ne seront **pas autorisés à pénétrer dans le Palais des Nations avec bagages**, mallettes, etc. à l'exception, pour les dames, de leur sac à main,
- comme aucun bagage ne pourra être entreposé dans les bus qui feront la navette entre le CICG et le Palais des Nations, nous vous conseillons vivement de **laisser vos affaires à votre hôtel** ou, éventuellement, au vestiaire du CICG (mais ce dernier sera fermé à votre sortie du Palais des Nations, les objets déposés ne pourront dès lors être récupérés que le lendemain matin),
- par mesure de simplification, les mallettes du congrès, cadeaux, etc. ne seront pas distribués le 1^{er} septembre lors de l'enregistrement mais à partir du 2 septembre au matin, sur présentation du bon spécial qui sera remis lors de l'enregistrement.



INFORMATIONS GÉNÉRALES

INFORMATIONS SPÉCIALES Organisations Internationales

RÉUNIONS DES COMMISSIONS DANS LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Pour pouvoir, dans la limite des places disponibles, assister à l'une ou l'autre des réunions de commissions qui auront lieu dans une Organisation Internationale, soit :

- réunion conjointe des commissions Arbitrage International, Droit des Divertissements, Droit International Privé, Médiation et Prévention des Conflits et Propriété Intellectuelle, le jeudi 2 septembre (toute la journée) et le vendredi 3 septembre (le matin), à l'**Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle** (OMPI),
- réunion conjointe des commissions Droit de la Concurrence et Droit de l'Union Européenne, le vendredi 3 septembre (toute la journée), à l'**Organisation Mondiale du Commerce** (OMC),
- réunion conjointe des commissions Droit des Assurances et Droit de l'Environnement, le vendredi 3 septembre (le matin), à l'**Organisation Météorologique Mondiale** (OMM),

vous devrez :

- avoir fait parvenir à Conventus of Switzerland S.A., le **18 août 2004 au plus tard**, dûment complétés et signés, votre bulletin d'inscription au congrès ainsi que le **formulaire avec photo « Spécial sécurité Organisations Internationales »**,

- présenter, à l'entrée de l'Organisation Internationale concernée, le jour de la réunion, votre **badge ainsi qu'une pièce d'identité** valide.

Nous attirons votre attention sur le fait que :

- le nombre de places dans chacune des Organisations Internationales est limité,
- les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre d'arrivée des bulletins d'inscription au congrès et du paiement des droits d'inscription,
- l'accès aux Organisations Internationales se fera en bus, au départ du CIGC (le matin à 9h00 précises, l'après-midi à 14h00 précises),
- les bus ramèneront les participants au CIGC à la fin des réunions,
- les pauses-café se prendront sur place,
- les déjeuners auront lieu au CIGC,
- l'accès individuel aux différentes Organisations ne sera pas autorisé ; par contre la sortie pourra se faire à tout moment et de manière individuelle.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR GENÈVE

FORMALITÉS D'ENTRÉE

Les ressortissants des pays membres de l'Union Européenne peuvent entrer sur le territoire suisse munis d'une simple carte d'identité. Pour les congressistes ayant besoin d'un visa, veuillez effectuer toutes les démarches administratives auprès du Consulat ou de l'Ambassade de Suisse de votre pays de résidence. Si vous souhaitez voyager dans les pays qui entourent la Suisse, nous vous rappelons que la Suisse ne fait pas partie des accords de Schengen et qu'un visa accordé par l'un des pays limitrophes de la Suisse pourrait s'avérer nécessaire. Pensez à effectuer ces démarches suffisamment tôt.

ARRIVÉE / TRANSPORTS

L'aéroport de Genève se situe à 15 minutes du centre-ville qui peut être atteint par train (CHF 5.20), par bus (CHF 2.20) ou par taxi (env. CHF 35.00).

De nombreux trains desservent la gare centrale de Genève (TGV, Pendolino, etc.), située au centre-ville.

Si vous décidez de rallier Genève en voiture, vous pourrez stationner votre véhicule dans le Parking des Nations (www.geneve.ch/parkings/liste/nations.html), situé à quelques mètres du CICG. Pour le stationnement aux hôtels, veuillez vous renseigner directement auprès de ces derniers.

Du 1^{er} au 5 septembre 2004, les congressistes et leurs accompagnants pourront circuler gratuitement sur tout le réseau des Transports Publics Genevois, sur simple présentation de leur badge du congrès.

BANQUES / CHANGE

Les banques sont ouvertes du lundi au vendredi, de 8h30 à 16h30. De nombreux bureaux de change sont à votre disposition dans toute la ville. Leurs horaires d'ouverture varient ; ceux situés à l'aéroport et à la gare centrale (Gare Cornavin) sont ouverts 7 jours / 7.

MONNAIE

La monnaie est le franc suisse mais de nombreux magasins, hôtels et restaurants acceptent les paiements en Euros (la monnaie étant alors rendue en francs suisses).

LANGUES

Les langues nationales en Suisse sont l'allemand (70 %), le français (19 %), l'italien (10 %) et le romanche (1 %). Genève est située dans la partie francophone de la Suisse. L'anglais est compris dans tout le pays.



INFORMATIONS GÉNÉRALES

INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR GENÈVE

VÊTEMENTS

À l'époque du congrès, le temps est en principe encore doux la journée mais plus frais en soirée. Si vous comptez effectuer des excursions en montagne, prévoyez une tenue vestimentaire chaude et adaptée ainsi que des chaussures plates et fermées.

Tenue pour les différentes activités sociales

Cérémonie d'ouverture et cocktail de bienvenue : tenue de ville

Soirée informelle, dîner chez les confrères et excursion générale : tenue décontractée

Soirée de gala : smoking de rigueur

PRÉ-TOURS ET POST-TOURS

Vous trouverez sur le site web de Conventus of Switzerland S.A. plusieurs propositions de tours. Si le nombre d'inscriptions le permet, des groupes spécifiquement « UIA » seront organisés.

En outre, vous trouverez sur le site web de l'UIA, préparé spécialement par le Comité d'Organisation à votre intention, une carte de Suisse avec plusieurs suggestions de sites intéressants à visiter, sites qui figurent rarement dans les circuits touristiques classiques.

Enfin, Conventus of Switzerland S.A. se fera un plaisir, si vous le souhaitez, de vous assister dans la préparation de votre circuit individuel.

Conventus of Switzerland S.A.

14, avenue de Sécheron

1202 Genève, Suisse

Tél. : + 41 22 906 85 70, Fax : + 41 22 906 85 75

E-mail : congress@conventus-swiss.com

Site Web : www.conventus-swiss.com

PROGRAMME DES ACCOMPAGNANTS

Des excursions avec guide francophone, anglophone et/ou hispanophone, d'une demi-journée à Genève et dans la région genevoise ainsi que d'une journée entière pour les excursions plus lointaines, ont été organisées spécialement à votre attention.

Vous trouverez le programme de ces excursions dans la seconde partie de ce programme.

Les réservations doivent être faites directement auprès de :

Conventus of Switzerland S.A.,

14, avenue de Sécheron

1202 Genève, Suisse,

Tél. : + 41 22 906 85 70, Fax : + 41 22 906 85 75

E-mail : congress@conventus-swiss.com

Site Web : www.conventus-swiss.com

INFORMATIONS GÉNÉRALES

INFORMATIONS SPÉCIFIQUES CONGRÈS

LIEU

Le congrès se tiendra au Centre International de Conférences de Genève (CICG), au Centre de Conférences de Varembeé (CCV) adjacent, ainsi que dans plusieurs Organisations Internationales. Le CICG est situé à proximité immédiate des Nations Unies et de la Place des Nations.

Centre International de Conférences de Genève
15, rue de Varembeé, case postale 13
1211 Genève 20
Suisse
Tél. : +41 227919111 - Fax : +41 227338106
E-mail : info@cicg.ch
Site Web : www.cicg.ch



NAVETTES, ACCÈS

Des navettes seront à votre disposition pour vous acheminer de votre hôtel au CICG et retour ainsi que de votre hôtel aux lieux des activités sociales et retour.

Les transports publics mènent au CICG et à la place des Nations depuis la Gare Cornavin (bus N° 5, N° 8, tram N° 13) et depuis l'aéroport (bus N° 28). Nous vous rappelons que vous pourrez circuler gratuitement, du 1^{er} au 5 septembre 2004, sur tout le réseau des Transports Publics Genevois, sur présentation de votre badge du congrès.

ADRESSES DES ORGANISATEURS

Pour tout renseignement sur l'UIA et/ou le congrès, veuillez contacter :

Union Internationale des Avocats
25, rue du Jour
75001 Paris
France
Tél. : +33 1 44 88 55 66 - Fax : +33 1 44 88 55 77
E-mail : uiacentre@uianet.org
Site Web : www.uianet.org



Pour vous inscrire au congrès, obtenir des informations générales ainsi que pour réserver hôtel, activités sociales, excursions pour les accompagnants et circuits touristiques, veuillez contacter :

Conventus of Switzerland S.A.
14, avenue Sécheron
1202 Genève
Suisse
Tél. : + 41 22 906 85 70 - Fax : + 41 22 906 85 75
E-mail : congress@conventus-swiss.com
Site Web : www.conventus-swiss.com



INFORMATIONS GÉNÉRALES

INFORMATIONS SPÉCIFIQUES CONGRÈS

ASSISTANCE PENDANT LE CONGRÈS

Si vous souhaitez obtenir des informations complémentaires, des représentants de l'UIA et de Conventus of Switzerland S.A. seront à votre disposition, à proximité du bureau d'enregistrement du congrès, pour répondre à vos questions.

ACCOMPAGNANTS

Aucun membre d'une profession juridique ne peut être inscrit au congrès comme accompagnant. Pour pouvoir participer aux activités sociales, les accompagnants doivent s'inscrire et s'acquitter des frais d'inscription correspondants. Ils reçoivent un badge spécial.

BADGE

Le badge (congressiste ou accompagnant) servira de laissez-passer ; veuillez l'avoir toujours sur vous.

PREMIÈRE PARTICIPATION À UN CONGRÈS UIA

Pour permettre aux fidèles participants au congrès annuel ainsi qu'aux officiels de l'association de réserver un accueil particulièrement attentif à ceux (membres ou non-membres de l'UIA) qui participent pour la première fois au congrès de l'UIA, la mention de leur première participation figurera sur leur badge.

En outre, dans la salle du petit-déjeuner des différents hôtels sélectionnés pour le congrès, une table « première participation au congrès » permettra aux nouveaux congressistes de passer un moment ensemble et de trouver réponse à leurs éventuelles questions auprès d'un officiel de l'association qui y sera présent chaque matin.

DÉJEUNERS

Les déjeuners ont été organisés de manière à ce que vous ayez amplement le temps de rencontrer amis et confrères. Ils seront servis sur place. Les déjeuners seront réservés aux seuls congressistes, l'espace restauration n'étant pas suffisamment grand pour permettre d'accueillir également les accompagnants.

EXPOSITION

Une exposition de produits et de services se tiendra pendant toute la durée du congrès. Elle se situera au rez-de-chaussée du CICG, près du bureau d'enregistrement.

RAPPORTS DU CONGRÈS

Chaque congressiste ayant payé ses frais d'inscription recevra un exemplaire du CD-ROM de tous les rapports reçus sous forme électronique au Centre UIA, au 30 juin 2004.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

INFORMATIONS SPÉCIFIQUES CONGRÈS

INTERPRÉTATION

Le tableau ci-dessous résume les réunions pour lesquelles une traduction simultanée est organisée à ce jour. À votre arrivée au congrès, veuillez consulter le programme final pour vérifier si la traduction simultanée est proposée pour d'autres réunions.

	Anglais	Espagnol	Français	Allemand	Italien
Assemblée générale	✓	✓	✓		
Cérémonie d'ouverture	✓	✓	✓	✓	✓
Thème principal droit à la Santé	✓	✓	✓		
Thème principal OMC et accord GATS	✓	✓	✓		
Thème principal Droit Humanitaire	✓	✓	✓		
Séance Spéciale droit à la Santé	✓	✓	✓		
Réunion OMPI	✓		✓		
Réunion OMM	✓		✓		
Réunion OMC	✓		✓		
Commissions Droit Bancaire, Droit Fiscal et Services Financiers	✓	✓	✓		
Cérémonie de clôture	✓	✓	✓		

ANNUAIRE PHOTOGRAPHIQUE

Chaque congressiste recevra un « annuaire photographique » avec le nom, la photo, les coordonnées professionnelles et les spécialités de tous les congressistes inscrits au **30 juin 2004**.

Pour y figurer, veuillez compléter le formulaire ad hoc inclus dans les documents d'inscription, y coller une photo-passeport récente (sauf si vous avez déjà remis une photo avec votre formulaire « Spécial sécurité Organisations Internationales ») et le renvoyer, d'ici le **30 juin 2004**, à :

Union Internationale des Avocats
25, rue du Jour, 75001 Paris
France
Tél. : +33 1 44 88 55 66 - Fax : +33 1 44 88 55 77
E-mail : uiacentre@uianet.org
Site Web : www.uianet.org

MODIFICATIONS ET ADJONCTIONS

Certains noms et certaines activités ne figurent pas dans ce programme faute de nous avoir été confirmés assez tôt. Nous vous invitons à consulter régulièrement le site web de l'UIA (www.uianet.org) et plus particulièrement sa rubrique « actualités congrès » qui vous permettront de prendre connaissance des modifications et adjonctions apportées au programme du congrès.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

LES COMITÉS

Comité d'Organisation du 48^e Congrès

Officiels de l'UIA

Jacques LEROY	<i>Président de l'UIA</i>
Laurence BORY VILLA	<i>Présidente du Congrès</i>
Guy ARENDT	<i>Secrétaire Général</i>
Xavier NORMAND-BODARD	<i>Directeur Financier</i>
Corrado DE MARTINI	<i>Directeur des Travaux – Thèmes Principaux Congrès</i>
André BRUYNEEL	<i>Directeur des Travaux – Commissions (Droit des Affaires)</i>
Bernd REINMÜLLER	<i>Directeur des Travaux – Commissions (Pratique Générale et Droits de l'Homme)</i>
Guilène BAJARD	<i>Responsable Événements – Centre UIA</i>

Comité Local

Jean-Eric COMBE	<i>Avocat, Genève</i>
Alessandro DE LUCIA	<i>Avocat, Genève</i>
Albert-Louis DUPONT-WILLEMEN	<i>Président d'Honneur de l'UIA, Genève</i>
Olivier FREYMOND	<i>Vice-Président National UIA pour la Suisse, représentant de la Fédération Suisse des Avocats, Lausanne</i>
Jean HEIM	<i>Bâtonnier de l'Ordre des Avocats Vaudois, Lausanne</i>
Ulrich HIRT	<i>Coordinateur UIA des Vice-Présidents Nationaux et Secrétaires Régionaux, Berne</i>
Jean-Marc JOERIN	<i>Avocat, Bâle</i>
Alain LE FORT	<i>Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Genève, Genève</i>
Susannah MAAS	<i>Avocat, Genève</i>
Grégoire MANGEAT	<i>Avocat, Genève</i>
Pascal MAURER	<i>Directeur UIA des Droits de l'Homme et de la Défense, Genève</i>
Miguel RODRIGUEZ-MENDOZA	<i>Avocat, Genève</i>
Marc RONCA	<i>Avocat, Zurich</i>
Afshin SALAMIAN	<i>Premier Secrétaire du Jeune Barreau, Genève</i>
Michel VALTICOS	<i>Représentant UIA auprès de l'ONU à Genève, Genève</i>
Franco VILLA	<i>Avocat, Genève</i>
Jean-Paul VULLIETY	<i>Coordinateur du thème principal sur le droit humanitaire, Genève</i>
Pierre-Olivier WELLAUER	<i>Bâtonnier Sortant de l'Ordre des Avocats Vaudois, Lausanne</i>
Martin WIEBECKE	<i>Président de la Commission UIA Vente Internationale de Marchandises, Küssnacht</i>

Coordinateurs des thèmes principaux du Congrès

Pascal MAURER , Genève, Suisse	Le droit à la Santé, premier des Droits de l'Homme ?
Delos N. LUTTON , Milwaukee, États-Unis	Réglementation internationale de l'exercice de la profession d'avocat au plan national : finalement, qui détient l'autorité sur la profession ?
Jean-Paul VULLIETY , Genève, Suisse	Le Droit Humanitaire au XXI ^e siècle

Responsable du projet de charte sur le droit à la Santé

Nelson LANDRY, Montréal, Canada

INFORMATIONS GÉNÉRALES

LES COMITÉS

Comité de Direction de l'UIA

Jacques LEROY (Belgique)	<i>Président</i>
Antoine AKL (Liban)	<i>Président Sortant</i>
Paul NEMO (France)	<i>Président Désigné</i>
Delos N. LUTTON (États-Unis)	<i>Premier Vice-Président</i>
Paulo LINS E SILVA (Brésil)	<i>Premier Vice-Président</i>
Héctor DIAZ-BASTIEN (Espagne)	<i>Premier Vice-Président</i>
Laurence BORY VILLA (Suisse)	<i>Présidente du Congrès 2004</i>
Pascal MAURER (Suisse)	<i>Directeur des Droits de l'Homme et de la Défense</i>
Corrado DE MARTINI (Italie)	<i>Directeur des Travaux - Thèmes Principaux Congrès</i>
Bernd REINMÜLLER (Allemagne)	<i>Directeur des Travaux - Commissions</i>
	<i>Département Pratique Générale et Droits de l'Homme</i>
André BRUYNEEL (Belgique)	<i>Directeur des Travaux - Commissions</i>
	<i>Département Droit des Affaires</i>
Joaquín GARCÍA-ROMANILLOS (Espagne)	<i>Directeur des Travaux - Publications</i>
Yadh AMMAR (Tunisie)	<i>Directeur des Travaux - Publications Scientifiques</i>
Michael BRAUCH (Allemagne)	<i>Directeur des Travaux - Séminaires</i>
August J. BRAAKMAN (Pays-Bas)	<i>Directeur du Développement</i>
Ulrich HIRT (Suisse)	<i>Coordinateur des Vice-Présidents Nationaux et des Secrétaires Régionaux</i>
Xavier NORMAND-BODARD (France)	<i>Directeur Financier</i>
Guy ARENDT (Luxembourg)	<i>Secrétaire Général</i>

Directeurs Adjoints

Lucy WINSKELL	<i>Directeur Adjoint des Travaux - Publications Scientifiques</i>
Carlo MASTELLONE	<i>Directeur Adjoint des Travaux - Séminaires</i>
Orijit DAS et Steven DE SCHRIJVER	<i>Directeurs Adjoints du Développement</i>
Jean-Jacques UETTWILLER	<i>Directeur Financier Adjoint</i>

Secrétaires Généraux Adjoints

Jutta BERTRAM-NOTHNAGEL	<i>Relations avec les Organisations Internationales</i>
Maurizio CODURRI	<i>Informatique</i>
Mary-Daphné FISHELSON	<i>Centre UIA</i>

Centre Administratif de l'UIA

Marie-Pierre RICHARD	<i>Directeur Administratif</i>
Guilène BAJARD	<i>Responsable Événements</i>
Steven JENKINSON	<i>Coordinateur Événements</i>
Jean-Michel MASSÉ	<i>Comptabilité et Gestion des Cotisations</i>
Julie GOFFIN	<i>Assistante - Droits de l'Homme et de la Défense</i>
Mónica CAMPS CLOTET	<i>Assistante Administrative – Gestion des Membres</i>
Anne-Marie VILLAIN	<i>Assistante de Direction</i>
Valérie TORRE	<i>Accueil / Secrétariat</i>
Malika BENCHEIKH	<i>Accueil / Secrétariat</i>



INFORMATIONS GÉNÉRALES

PRÉSENTATION DE L'UIA

HISTORIQUE

L'Union Internationale des Avocats (UIA) a été créée en 1927 par un groupe d'avocats européens francophones convaincus de la nécessité pour les avocats d'établir des contacts internationaux. Aujourd'hui, c'est une association ouverte à tous les avocats du monde, généralistes ou spécialistes, qui regroupe plus de 200 barreaux, fédérations et associations (représentant près de deux millions d'avocats) ainsi que plusieurs milliers de membres individuels répartis dans plus de 110 pays. Les langues officielles de l'UIA sont le français, l'anglais, l'espagnol, l'allemand, l'italien, l'arabe et le portugais. Ses langues de travail sont le français, l'anglais et l'espagnol.

OBJECTIFS

- **Promouvoir** les principes essentiels de la profession.
- **Participer** au développement de la science juridique, à l'échelle internationale.
- **Contribuer** à l'établissement d'un ordre juridique international basé sur le principe de justice entre les nations, par le droit et pour la paix.
- **Collaborer**, en tant qu'organisation non-gouvernementale (ONG), aux activités d'autres organisations nationales ou internationales.
- **Établir**, sur le plan international, des relations et des échanges entre les barreaux, les associations d'avocats ou de juristes et leurs membres.
- **Défendre** la profession.

MEMBRES

L'UIA est composée de quatre catégories de membres :

1. Membres Individuels : les avocats exerçant la profession à titre principal
2. Membres Collectifs : les barreaux, associations et fédérations d'avocats
3. Membres Individuels Associés : autres professionnels du droit
4. Membres Collectifs Associés : associations d'autres professionnels du droit

STRUCTURE ET STATUT

Les organes dirigeants de l'UIA sont l'Assemblée Générale, le Conseil de Présidence et le Comité de Direction.

Depuis 1971, l'UIA bénéficie, en qualité d'organisation non gouvernementale (ONG), d'un statut consultatif spécial auprès des Nations Unies et du Conseil de l'Europe. Elle est représentée aux principaux sièges des Nations Unies (New York, Genève et Vienne) et siège au sein des Conseils Consultatifs du Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie et du Tribunal Pénal International pour le Rwanda.

L'UIA a également suivi les travaux de la commission préparatoire pour la Cour Pénale Internationale depuis sa constitution. Elle assiste aujourd'hui aux sessions de l'Assemblée des États parties au Statut de la Cour. L'UIA est membre du Conseil exécutif du Barreau Pénal International.

PRÉSENTATION DE L'UIA

ACTIVITÉS

1. Intervention

L'Union Internationale des Avocats (UIA) intervient fréquemment dans le monde entier en faveur des avocats emprisonnés ou persécutés du fait de l'exercice de leur profession.

2. Commissions et groupes de travail

L'UIA dispose de plus de 40 commissions et groupes de travail, divisés en deux départements : Pratique Générale et Droits de l'Homme d'une part, et Droit des Affaires d'autre part. Chaque commission ou groupe de travail est spécialisé dans un domaine particulier du droit et étudie les différents systèmes juridiques au niveau mondial.

3. Congrès et séminaires

Chaque année, l'UIA organise, dans différents pays, son congrès ainsi que plusieurs séminaires.

Ces manifestations permettent aux participants d'étudier des sujets d'actualité, de s'informer sur les dernières évolutions du droit et d'acquérir des connaissances générales ou spécifiques, tant en matière de Droits de l'Homme que de droit des affaires ou de règles régissant l'exercice de la profession.

Outre leur aspect pédagogique, ces réunions permettent aux participants venant d'horizons très différents d'échanger contacts et expériences et de se constituer un réseau de relations, tant professionnelles que personnelles.

4. Résolutions et chartes

Depuis sa création, l'UIA a été amenée à adopter des résolutions d'ordre général ou sur la profession d'avocat qui sont mises en œuvre dans le monde entier grâce aux membres de l'association et, plus particulièrement, grâce à l'action de l'UIA auprès des Organisations Internationales.

RÉSEAU DE COMMUNICATION

- l'annuaire des membres
- le site Web : www.uianet.org
- les autres publications (le Juriste International, les CD Roms des rapports scientifiques, etc.)

Pour plus d'informations, connectez-vous à www.uianet.org.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

INSCRIPTION AU CONGRÈS

VEUILLEZ COMPLÉTER UN FORMULAIRE D'INSCRIPTION PAR CONGRESSISTE

Votre inscription ne pourra être confirmée qu'après réception du paiement intégral des frais d'inscription.

Catégories	Tarifs préférentiels pour paiement reçu jusqu'au 30 juin 2004*	Tarifs pour paiement reçu dès le 1 ^{er} juillet 2004
Membres individuels de l'UIA		
Membres	CHF 1200	CHF 1360
Membres de pays en voie de développement (selon liste UIA)	CHF 800	CHF 960
Jeunes membres (– 35 ans)	CHF 850	CHF 1010
Jeunes membres des pays en voie de développement (selon liste UIA)	CHF 700	CHF 860
Non membres		
Non membres	CHF 1500	CHF 1660
Non membres - de pays en voie de développement (selon liste UIA)	CHF 1100	CHF 1260
Jeunes non membres (– 35 ans)	CHF 950	CHF 1110
Jeunes non membres de pays en voie de développement (selon liste UIA)	CHF 850	CHF 1010
Accompagnants		
Accompagnants	CHF 320	CHF 320
Accompagnants (– 18 ans)	CHF 150	CHF 150

(*) Aucune exception ne pourra être faite en ce qui concerne les tarifs applicables pour tout paiement reçu après la date-limite du 30 juin 2004.

INSCRIPTION AU CONGRÈS

Comment s'inscrire ?

- 1 Inscriptions en ligne : www.uianet.org
2. Inscriptions papier : veuillez inscrire vos nom et prénom en majuscules et, après avoir dûment complété et signé le formulaire d'inscription, l'envoyer, par courrier ou par fax, à :

Conventus of Switzerland S.A.

14, avenue de Sécheron

1202 Genève, Suisse

Tél. : + 41 22 906 85 70

Fax : + 41 22 906 85 75

E-mail : congress@conventus-swiss.com

Site Web : www.conventus-swiss.com

Frais d'inscription

Les frais d'inscription doivent être réglés **exclusivement en francs suisses**.

Chaque demande d'inscription reçue avec paiement intégral des frais d'inscription fera l'objet d'un accusé de réception et d'une confirmation écrite par Conventus of Switzerland S.A.

Les frais d'inscription englobent :

- La cérémonie d'ouverture et le cocktail de bienvenue aux Nations Unies, le 1^{er} septembre
- Le spectacle et le cocktail-dîatoire, le 2 septembre
- Les réunions de travail (thèmes principaux, séances spéciales, commissions et groupes de travail)
- Les déjeuners et pauses-café, les 2, 3 et 4 septembre
- La cérémonie de clôture, le 4 septembre
- Les transferts en navette entre les hôtels et le CIGG, le CIGG et les Organisations Internationales ainsi que les transferts aller-retour à la cérémonie d'ouverture et à la soirée informelle
- La libre utilisation des Transports Publics Genevois sur présentation du badge du congrès, du 1^{er} au 5 septembre
- La mallette du congrès
- Le CD-Rom des rapports
- L'annuaire photographique des congressistes.

Inscriptions à la journée

Si vous souhaitez participer au congrès uniquement pour un jour, veuillez contacter **Conventus of Switzerland S.A.** qui vous communiquera les tarifs applicables. Veuillez noter que l'inscription à la journée n'est autorisée que dans des cas exceptionnels et que vous ne pourrez y avoir recours que pour une seule journée du congrès.



INFORMATIONS GÉNÉRALES

CALENDRIER ET HORAIRES DU CONGRÈS

Horaire	Événement	Lieu
mardi 31 août 2004		
09:00-17:00	Réunion du Comité de Direction de l'UIA sous la présidence de Jacques LEROY (sur invitation)	Hilton Genève
12:30-14:00	Déjeuner du Comité de Direction de l'UIA	Hilton Genève
mercredi 1^{er} septembre 2004		
08:30-17:00	Enregistrement des participants	CICG
09:00-12:30	Réunion du Conseil de Présidence de l'UIA (sur invitation)	GICG
12:30-14:00	Déjeuner du Conseil de Présidence de l'UIA (sur invitation)	GICG
14:00-16:00	Assemblée Générale de l'UIA	CICG
17:30-18:30	Cérémonie d'ouverture du congrès - Salle des Assemblées du Palais des Nations	ONU
18:30-20:00	Réception offerte par le Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève et le Conseil administratif de la ville de Genève	ONU
jeudi 2 septembre 2004		
08:30-17:30	Enregistrement des participants	CICG
09:00-12:30	Thème principal : Le droit à la Santé, premier des Droits de l'Homme ? Séance de travail conjointe de commissions à l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle Séances de travail de commissions et groupes de travail	CICG OMPI CICG
12:30-14:00	Déjeuner	CICG
14:00-17:30	Séance spéciale : Débat en vue de l'adoption future, par l'UIA, d'une charte sur le droit à la Santé Suite de la séance conjointe à l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle Séances de travail de commissions et groupes de travail	CICG OMPI CICG
15:30-17:30	Réunion des Présidents de Barreaux et Membres Collectifs (sur invitation)	CICG
19:00-20:00	Spectacle d'animation par les « Mummenschanz »	Salle du Grand Casino
20:30	Cocktail-dîatoire	Hilton Genève

INFORMATIONS GÉNÉRALES

CALENDRIER ET HORAIRES DU CONGRÈS

Horaire	Événement	Lieu
vendredi 3 septembre 2004		
08:00-09:00	Réunion des Vice-Présidents Nationaux et des Secrétaires Généraux	CICG
08:30-17:30	Enregistrement des participants	CICG
09:00-12:30	Séances de travail de commissions dans les Organisations Internationales Séances de travail de commissions et groupes de travail	OMC, OMPI, OMM CICG
12:30-14:00	Déjeuner	CICG
14:00-17:30	Suite de la séance conjointe à l'Organisation Mondiale du Commerce Séances de travail de commissions et groupes de travail	OMC CICG
soirée	Dîner chez les Confrères	
samedi 4 septembre 2004		
08:00-09:00	Réunion des Présidents de Commissions et Groupes de Travail de l'UIA (sur invitation)	CICG
09:00-12:30	Thème principal : Réglementation internationale de l'exercice de la profession d'avocat au plan national : finalement, qui détient l'autorité sur la profession ? Séances de travail de commissions et groupes de travail	CICG
12:30-14:00	Déjeuner	CICG
14:00-17:30	Thème principal : Le droit humanitaire au XXI ^e siècle Séances de travail de commissions et groupes de travail	CICG
17:45-18:45	Cérémonie de clôture	CICG
20:00	Soirée de gala	Espace Sécheron
dimanche 5 septembre 2004		
	Excursion générale dans le canton de Vaud	
09:00-12:30	Visite au choix du Musée Olympique, du Château de Chillon ou du vignoble vaudois	
12:30-14:30	Apéritif offert par l'Ordre des Avocats Vaudois et déjeuner à Lausanne	
15:00-18:00	Balade en bateau à vapeur sur le Lac Léman. Arrivée à Genève en fin d'après-midi	

PROGRAMME SCIENTIFIQUE

JEUDI 2 SEPTEMBRE 2004

Thème principal 1

Le droit à la Santé, premier des Droits de l'Homme ?
9h00 - 12h30 - CICG

Président de séance : **Bernard KOUCHNER**, Ancien Ministre de la Santé et de l'Action Humanitaire, professeur titulaire de la chaire Santé et Développement (CNAM), Paris, France

Coordinateurs : **Georges-Albert DAL** (Dal & Veldekens) Bruxelles, Belgique
Pascal MAURER (Keppeler & Associés) Genève, Suisse

SOUS-THÈMES	INTERVENANTS
1. Brève introduction	Georges-Albert DAL (Dal & Veldekens), Ancien Bâtonnier de Bruxelles, Bruxelles, Belgique
2. "L'inégalité de l'accès aux soins et à la santé entre pays du Sud et du Nord"	Bernard KOUCHNER , Ancien Ministre de la Santé et de l'Action Humanitaire, Professeur titulaire de la chaire Santé et Développement (CNAM), Paris, France
3. "Etat des lieux et présentation du thème (L'appel de Brazzaville)"	Mario STASI (Stasi & Associés), Ancien Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Paris, Secrétaire Général de la Conférence Internationale des Barreaux de Tradition Juridique Commune, Membre de la Commission de Rédaction de la Charte de l'UIA sur le droit à la Santé, Paris, France
4. "Le droit à la Santé : défis et perspectives"	Lisa OLDRING , assistante du rapporteur spécial des Nations Unies pour le droit à la Santé, bureau du Haut Commissaire pour les Droits de l'Homme, aux Nations Unies, Genève, Suisse
5. "L'expérience du terrain : la lutte contre le SRAS"	Pascale BRUDON , représentante de l'OMS au Vietnam
6. "Les accords TRIPS et les autres règles internationales en matière de commerce international"	Adrian OTTEN , Organisation Mondiale du Commerce, Directeur de la Division Propriété Intellectuelle, Genève, Suisse
7. Débat et questions éventuelles	
8. "Populations vulnérables : existe-t-il un modèle de santé publique pour défendre leurs droits ?"	Dr Patrick AEBERHARD , Cofondateur de Médecins sans frontières (MSF) et de Médecins du Monde (MDM)
9. "L'innovation en recherche et développement dans le domaine pharmaceutique : une pilule dorée ou une route jalonnée de risques de retombées positives et de surprises"	Harvey E. BALE Jr , Directeur général de la Fédération Internationale de l'Industrie du Médicament (IFPMA), Genève, Suisse
10. "Le droit à la Santé et les épidémies HIV / SIDA : défis aux plans légal et des Droits de l'Homme"	Miriam MALUWA , Conseillère juridique aux Droits de l'Homme au bureau du Directeur ONUSIDA, Genève, Suisse
11. Débat et questions éventuelles	



JEUDI 2 SEPTEMBRE 2004

Séance Spéciale

Le droit à la Santé, premier des Droits de l'Homme ?
Débat en vue de l'adoption future par l'UIA d'une charte sur le droit à la santé
14h00 - 17h30 - CIGC

Président de séance : **Bernard KOUCHNER**, Ancien Ministre de la Santé et de l'Action Humanitaire, professeur titulaire de la chaire Santé et Développement (CNAM), Paris, France

Coordinateur : **Georges-Albert DAL** (Dal & Veldekens) Bruxelles, Belgique
Pascal MAURER (Keppeler & Associés) Genève, Suisse

Commissions participant à la séance spéciale :

- **Commission Droits de l'Enfant**
Président : Mabeth BERTRAND-HENRY (Cabinet Bertrand) Liège, Belgique
- **Commission Droit et Statut de la Femme**
Président : Hamida MRABET LABIDI, Tunis, Tunisie
- **Commission Droits de l'Homme**
Président : Georges-Albert DAL (Dal & Veldekens) Bruxelles, Belgique
- **Commission Droit Médical**
Président : Yves ROSENOER, Bruxelles, Belgique

SOUS-THÈMES	INTERVENANTS
1. Brève synthèse des travaux de la matinée	Pascal MAURER (Keppeler & Associés), Directeur des Droits de l'Homme et de la Défense de l'UIA, Ancien Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Genève, Ancien Président de la Fédération des Barreaux d'Europe, Genève, Suisse
2. Les brevets sur les médicaments récemment assujettis à une licence obligatoire dans les récents accords internationaux. A quel point les modalités sont-elles claires et équitables dans les ADPIC, la déclaration de DOA en 2001 et la décision ministérielle du 30 août 2003 ?	Nelson LANDRY (Ogilvy Renault), Président de la Commission Informatique et Télécommunications, Montréal, Canada
3. Le droit à la Santé : qui est responsable ?	Prof. Dr. Klaus M. LEISINGER , Président et Directeur Exécutif, Novartis Foundation Sustainable Development, Bâle, Suisse
4. Intervention des présidents et rapporteurs des commissions Droits de l'Enfant, Droit et Statut de la Femme, Droits de l'Homme et Droit Médical	Mabeth BERTRAND-HENRY (Cabinet Bertrand) Liège, Belgique Hamida MRABET LABIDI , Tunis, Tunisie Gunnar NERDRUM , Tromsø, Norvège Yves ROSENOER , Bruxelles, Belgique
5. Débat avec la salle et synthèse des travaux	Bernard CAHEN (Cayol, Cahen & Associés), Président d'Honneur de l'UIA, Président du Sous-Comité des Résolutions de l'UIA, Président du Comité de Rédaction de la Charte de l'UIA sur le Droit à la Santé, Paris, France

PROGRAMME SCIENTIFIQUE

JEUDI 2 SEPTEMBRE 2004

Séances de travail conjointes de commissions et groupes de travail

**Arbitrage International / Droit des Divertissements /
Droit International Privé / Médiation et Prévention des Conflits /
Propriété Intellectuelle**

OMPI / 09h00-12h30 & 14h00-17h30

→ **Résolution des conflits en matière de propriété intellectuelle**

Présidents : Arbitrage International
Eric A. SCHWARTZ (Freshfields Bruckhaus Deringer) Paris, France
Droit des Divertissements
Christine DE KEERSMAEKER (De Keersmaeker Vromans) Bruxelles, Belgique
Droit International Privé
Verena MOLL (Zschunke Avocats / Rechtsanwälte) Paris, France
Médiation et Prévention des Conflits
Thierry GARBY (SCP Garby Vialars Dupas) Paris, France
Propriété Intellectuelle
Alberto POJAGHI (Studio Legale Pojaghi) Milan, Italie

Intervenants : Pour la commission Droit International Privé :
Fernando DE LA MATA (Bufete Mullerat) Barcelone, Espagne
Marie-Claire FREUDRICH-LE-THANH, Nice, France
Simona Melania MATTA (Macchi di Cellere Gangemi) Milan, Italie
James D. ROSENER (Pepper Hamilton LLP) Philadelphie, PA, États-Unis
Ulrich ZSCHUNKE (Zschunke Avocats / Rechtsanwälte) Paris, France

Pour les commissions Arbitrage International / Médiation et Prévention des Conflits :
Jeffrey ABRAMS, Houston, TX, États-Unis
Xavier FAVRE-BULLE (Lenz & Staehelin) Genève, Suisse
Francis GURRY (Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle) Genève, Suisse
Steven A. HAMMOND (Hughes Hubbard & Reed LLP) New York, NY, États-Unis
Marc RONCA (Schellenberg Wittmer) Zurich, Suisse
Marianne SCHAFFNER (Linklaters) Paris, France
Salli Anne SWARTZ (Phillips Grand Naud & Swartz) Paris, France

Pour la commission Propriété Intellectuelle :
Gianluca POJAGHI (Studio Legale Pojaghi) Milan, Italie

Droit Bancaire / Droit Fiscal / Services Financiers

CICG / 09h00-12h30 & 14h00-17h30

→ **Le secret professionnel des intermédiaires financiers et les nouveaux systèmes d'imposition de l'épargne**

Présidents : Droit Bancaire
Francisco G. PROL PEREZ (Prol & Asociados) Madrid, Espagne
Droit Fiscal
Jean-Jacques BATAILLON (Bataillon & Associés) Paris, France
Services Financiers
Jean BRUCHER (Dechert Luxembourg) Luxembourg



JEUDI 2 SEPTEMBRE 2004

Séances de travail conjointes de commissions et groupes de travail

Orateurs : **André LUTGEN** (Assa, Lutgen & Schaack) Luxembourg, Luxembourg
Claude-Alain MARGELISCH, Vice-Président du Comité Exécutif de l'Association Suisse des Banquiers, Bâle, Suisse
Gerdy ROOSE (BDO Compagnie) Luxembourg, Luxembourg

Rapporteurs : Pour la commission Droit Fiscal :
Ignacio ALONSO (Advocacia Abogados) Madrid, Espagne
Peter FEYL (Schönherr) Vienne, Autriche
Nicholas FREUD (Jeffer, Mangels, Butler & Marmaro LLP) San Francisco, CA, États-Unis
Conceição GAMITO (Vieira de Almeida & Associados - Law Firm) Lisbonne, Portugal
Alan JESSUP (Piper Alderman) Sydney, Australie
Martin KLEIN (Hengeler Müller) Francfort, Allemagne
Daniel LEHMAN (Bär & Karrer) Zurich, Suisse
Tiago MARREIROS (Vieira de Almeida & Associados - Law Firm) Lisbonne, Portugal
Frank QUO VADIS (Koffman Kalef Business Lawyers) Vancouver, BC, Canada
Elizabeth SHERWOOD (Macfarlanes) Londres, Royaume-Uni

Pour la commission Services Financiers :

Jorge ADELL (Bufete Mullerat) Barcelone, Espagne
Alessandro COLAVOLPE (Studio Legale Tributario) Rome, Italie
David GLENNIE (Blake, Cassels & Graydon LLP) Londres, Royaume-Uni
Wilfred GORIS (Loyens Advocaten) Anvers, Belgique
Bengt KÄRDE (Hammariskiold & Co) Stockholm, Suède
Peter KIENAST (Bär & Karrer) Zurich, Suisse
Jeremy KRIEVALDT (Takeovers Panel) Melbourne, Australie
Patricia LOPEZ-AUFRANC (Marval, O'Farrel & Mairal) Buenos Aires, Argentine
Jorge NEVES (Barrocas & Alves Pereira) Lisbonne, Portugal
Silvestre TANDEAU DE MARSAC (Fischer Tandeau de Marsac, Sur & Associés) Paris, France
Maurits VAN DEN WALL BAKE (Stibbe) Amsterdam, Pays-Bas

Droit de la Concurrence / Droit de l'Union Européenne

CICG / 09h00-12h30 & 14h00-17h30

→ Mise en œuvre par les entreprises des règles de concurrence (y compris les aides d'État)

Droit de la Concurrence : Sanctions privées dans le domaine du droit de la concurrence

- Introduction – Questions générales concernant les sanctions privées du droit de la concurrence
- Exigences du droit communautaire concernant les sanctions privées du droit de la concurrence
- Analyse comparative – Sanctions privées du droit de la concurrence dans les différentes juridictions : l'Allemagne, l'Australie, le Brésil, les États-Unis, la France, le Royaume-Uni, la Slovénie et la Suisse
- Droit européen de la concurrence et arbitrage en Suisse
- Actualité du droit de la concurrence suisse

PROGRAMME SCIENTIFIQUE

JEUDI 2 SEPTEMBRE 2004

Séances de travail conjointes de commissions et groupes de travail

Droit de l'Union Européenne : Mise en œuvre par les entreprises du régime communautaire des aides d'État

Présidents : Droit de la Concurrence
Rainer RONIGER (Haarmann Hügel) Vienne, Autriche
Droit de l'Union Européenne
Pierre KIRCH (Moquet Borde & Associés) Bruxelles, Belgique

Intervenants : Pour la commission Droit de la Concurrence :
Thomas GELZER (Vischer Attorneys) Bâle, Suisse
Antje LUKE (Haarmann Hemmelrath) Paris, France
Benoît MERKT (Lenz & Staehelin) Genève, Suisse
Wolfgang PETER (Python Schifferli Peter & Partners) Genève, Suisse
Natasa PIPAN NAHTIGAL (Selih, Janezic & Jarkovic) Ljubljana, Slovénie
Olivier SCHALLER, Autorité Fédérale de la Concurrence, Bern, Suisse
Frank SCHONEVELD, Madrid, Espagne
William SCHOPF (Schopf & Weiss) Chicago, IL, États-Unis
Stephen SIDKIN (Fox Williams) Londres, Royaume-Uni
Ricardo THOMAZINHO (Thomazinho, Freddo, Janduci Advogados) Sao Paulo, Brésil

Pour la commission Droit de l'Union Européenne :
Nicolas CHARBIT (Université Paris I) Paris, France
Jacques DERENNE (Lovells) Bruxelles, Belgique
Giulia DI TOMMASO (Chiomenti Studio Legale) Rome, Italie
M.J.J.M. ESSERS (Loyens & Loeff) Rotterdam, Pays-Bas
Antoine GOSSET GRAINVILLE (Gide Loyrette Nouel) Bruxelles, Belgique
Hamilton LOEB (Paul Hastings Janofsky & Walker LLP) New York, NY, États-Unis
Martina MAIER (Haarmann Hemmelrath) Paris, France
Antonio MARTINEZ SANCHEZ (Uría & Menéndez) Madrid, Espagne

Avenir de l'Avocat

CICG / 09h00-12h30 & 14h00-17h30

→ **Qu'est-ce qu'un avocat dans votre pays ? Secteurs d'activité et d'intervention : Evolution dans la perspective de la nouvelle Europe et de l'internationalisation de la profession.**

Président : **Huguette ANDRE-CORET**, Corbeil-Essonnes, France

Intervenants : **Issouf BAADHIO**, Ouagadougou, Burkina
Ezzedine BEN AMOR (Cabinet Ben Amor) Sousse, Tunisie
Bernard CAHEN (Cayol, Cahen & Associés) Paris, France
Maurizio CODURRI (Frau & Associés, Studio Legale Associato) Milan, Italie
Stephen DREYFUSS (Hellring Lindeman Goldstein & Siegal LLP) Newark, NJ, États-Unis
Johannes GROOTERHORST (Grooterhorst Rechtsanwälte) Düsseldorf, Allemagne
Luis Miguel NOVAIS (Novais Leão Loureiro) Porto, Portugal
Vanio NOVKIRICHKI, Sofia, Bulgarie
Johannes-Potter VAN LOON (Bersier & Van Loon) Genève, Suisse



JEUDI 2 SEPTEMBRE 2004

Séances de travail de commissions et groupes de travail

Droits de l'Enfant

CICG / 09h00-12h30

→ Pour tous nos enfants, quelle Santé ?

Président : **Mabeth BERTRAND-HENRY** (Cabinet Bertrand) Liège, Belgique

Intervenants : **Omar ABOUZZOHOOR**, Marrakech, Maroc
Carmen MEZA INGAR (Meza Abogados) Lima, Pérou
Maria SETTIMI (Studio Legale Settimi) Bolzano, Italie
Kirti SINGH, New Delhi, Inde

Droit et Statut de la Femme

CICG / 09h00-12h30

→ Le droit à la Santé pour toutes les femmes

- Les lois et les politiques dans le domaine de la santé garantissent-elles aux femmes un libre accès aux informations nécessaires pour prendre en charge leur santé ?
- Les femmes ont-elles le droit de contester certaines pratiques nuisibles à leur développement physique et moral ?
- Les femmes peuvent-elles décider librement de leur droit à la santé ? Ont-elles les moyens de le faire ?

Président : **Hamida MRABET LABIDI**, Tunis, Tunisie

Intervenants : **Sana BELAID** (Coudert Frères) Paris, France
Alia BERTI ZEIN (Zein Law Firm) Beyrouth, Liban

Organisation Internationale du Patrimoine

CICG / 09h00-12h30

→ Le traitement juridique et fiscal des dons aux organismes charitables

Président : **Maryse NAUDIN** (Tirard, Naudin) Paris, France

Intervenants : **Erich BAIER** (Bilanz-Data) Vienne, Autriche
Barbara HAUSER (Cadwalader, Wickersham & Taft LLP) New York, NY, États-Unis
Antonia MARSAGLIA (Studio Legale Marsaglia) Milan, Italie
Simone NUDELHOLC (Liedekerke Wolters Waelbroeck & Kirkpatrick) Bruxelles, Belgique
Frédéric VILLEUMIER (Etude Oberson) Genève, Suisse
David WAY (Boodle Hatfield) Londres, Royaume-Uni

PROGRAMME SCIENTIFIQUE

JEUDI 2 SEPTEMBRE 2004

Séances de travail de commissions et groupes de travail

Retraite et Prévoyance

CICG / 09h00-12h30

1. Retraite des avocats
2. Régime complémentaire
3. Caisses professionnelles en tant qu'investisseurs institutionnels

Président : **Giovanni DI BLASI** (Ordine Avvocati Ragusa) Vittoria, Italie

Intervenants :

1. **Giovanni DI BLASI** (Ordine Avvocati Ragusa) Vittoria, Italie
2. **José Maria ANTRAS** (Bufete Antras Abogados Asociados) Barcelone, Espagne
Antonio SOARES DE OLIVEIRA (Caixa de Previdência dos Advogados e Solicitadores de Portugal) Lisbonne, Portugal
3. **Maurizio DE TILLA** (Cassa Nazionale di Previdenza e Assistenza Forense) Rome, Italie

Droit Immobilier

CICG / 14h00-17h30

→ **L'impact des financements privés pour la construction des bâtiments et espaces publics au regard de la dévolution de la commande immobilière**

Président : **Paul DE SCHEEMAEKER** (Cabinet De Scheemaeker) Bruxelles, Belgique

Intervenants :

Dennis J. DRASCO (Lum, Danzis, Drasco, Positan & Kleinberg) Roseland, NJ, États-Unis
Michel HUET, Paris, France
Serge KRONSTRÖM (Langlois Kronström Desjardins) Québec, Canada
Jorge LEÃO (Novais Leão Loureiro) Porto, Portugal
Carol Mc CORMACK (Berwin Leighton Paisner) Londres, Royaume-Uni
Euan PIRIE (Biggart Baillie) Edimbourg, Royaume-Uni
Michel SCHOLASSE (Haumont Scholasse & Partners) Wavre, Belgique



VENDREDI 3 SEPTEMBRE 2004

Séances de travail conjointes de commissions et groupes de travail

**Arbitrage International / Droit des Divertissements /
Droit International Privé / Médiation et Prévention des Conflits /
Propriété Intellectuelle**

OMPI / 09h00-12h30

→ Résolution des conflits en matière de propriété intellectuelle

Présidents : Arbitrage International
Eric A. SCHWARTZ (Freshfields Bruckhaus Deringer) Paris, France
Droit des Divertissements
Christine DE KEERSMAEKER (De Keersmaeker Vromans) Bruxelles, Belgique
Droit International Privé
Verena MOLL (Zschunke Avocats / Rechtsanwälte) Paris, France
Médiation et Prévention des Conflits
Thierry GARBY (SCP Garby Vialars Dupas) Paris, France
Propriété Intellectuelle
Alberto POJAGHI (Studio Legale Pojaghi) Milan, Italie

Intervenants : Pour la commission Droit International Privé :
Fernando DE LA MATA (Bufete Mullerat) Barcelone, Espagne
Marie-Claire FREUDRICH-LE-THANH, Nice, France
Simona Melania MATTA (Macchi di Cellere Gangemi) Milan, Italie
James D. ROSENER (Pepper Hamilton LLP) Philadelphie, PA, États-Unis
Ulrich ZSCHUNKE (Zschunke Avocats / Rechtsanwälte) Paris, France

Pour les commissions Arbitrage International et Médiation et Prévention des Conflits :
Jeffry ABRAMS, Houston, TX, États-Unis
Xavier FAVRE-BULLE (Lenz & Staehelin) Genève, Suisse
Francis GURRY (Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle) Genève, Suisse
Steven A. HAMMOND (Hughes Hubbard & Reed LLP) New York, NY, États-Unis
Marc RONCA (Schellenberg Wittmer) Zurich, Suisse
Marianne SCHAFFNER (Linklaters) Paris, France
Salli Anne SWARTZ (Phillips Grand Naud & Swartz) Paris, France

Pour la commission Propriété Intellectuelle :
Gianluca POJAGHI (Studio Legale Pojaghi) Milan, Italie

Droit des Assurances / Droit de l'Environnement

OMM / 09h00-12h30

→ Assurances et pollution dérivant de catastrophes naturelles et humaines.

Avant de traiter de ce thème, un dirigeant de l'Organisation Météorologique Mondiale présentera l'Organisation, ses buts et ses activités.

Présidents : Droit des Assurances
Christopher B. KENDE (Cozen and O'Connor) New York, NY, États-Unis
Droit de l'Environnement
Stuart NEWBERGER (Crowell & Moring LLP) Washington DC, États-Unis

Intervenants : **Ben MAC FARLANE** (Clyde & Co) Londres, Royaume-Uni

Reporteur : **Chiara GNUDI**, (Studio Micolano) Bologne, Italie

VENDREDI 3 SEPTEMBRE 2004

Séances de travail conjointes de commissions et groupes de travail

Droit de la Concurrence / Droit de l'Union Européenne

OMC / 09h00-12h30 & 14h00-17h30

Présidents : Droit de la Concurrence
Rainer RONIGER (Haarmann Hügel) Vienne, Autriche
Droit de l'Union Européenne
Pierre KIRCH (Moquet Borde & Associés) Bruxelles, Belgique

→ Principes généraux de règlement des différends dans le cadre de l'OMC

L'Accord de Marrakech instituant l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) n'a pas seulement transformé le GATT en OMC. Il a introduit, depuis 1995, un processus plus structuré de règlements des différends commerciaux entre les membres de l'OMC, avec des stades plus clairement définis dans la procédure et une importance plus grande accordée aux décisions (les membres de l'OMC, agissant en tant qu'Organe de règlement des différends, adoptent automatiquement les décisions du Panel et de l'Organe d'appel, à moins que tous soient d'accord pour bloquer la décision).

Jusqu'à présent, seul un petit nombre d'avocats a participé aux procédures de règlement des différends de l'OMC en tant que conseil des États souverains. Dans un environnement juridique répondant à la mondialisation des échanges, la procédure de règlement des différends mérite d'être mieux connue de tous les avocats. La commission Droit de l'Union Européenne et la commission Droit de la Concurrence ont estimé qu'il était important d'organiser, à l'occasion du congrès de Genève, une session commune d'une journée avec l'OMC.

L'objectif de cette session commune est de familiariser les avocats intéressés par l'OMC avec les principes et pratiques de base du système de règlement des différends de cette organisation. A cette fin, une étude de cas sera menée sur la base de l'exemple de l'affaire des mesures de sauvegarde appliquées par les États-Unis à l'importation de certains produits en acier, initiée en 2002 et qui s'acheva par l'adoption de mesures de mise en conformité par les États-Unis fin 2003.

Les fonctionnaires et avocats impliqués dans l'affaire des mesures de sauvegarde sur les produits en acier contribueront à une analyse étape par étape de la genèse du cas, depuis l'imposition par les États-Unis de tarifs sur des produits en acier, source du litige, en passant par la nomination des membres du Panel, les processus du Panel et de l'Organe d'appel, les décisions du Panel et de l'Organe d'appel et les mesures de mise en conformité prises par les États-Unis.

Le matin : Principes généraux de règlement des différends dans le cadre de l'OMC

1. Introduction générale à l'Organisation Mondiale du Commerce et au droit de l'OMC
2. Principes directeurs du système de règlement des différends de l'OMC
3. Le concept de « due process » dans le système de règlement des différends de l'OMC
4. La supervision de la mise en œuvre par l'Organe de règlement des différends
5. Sanctions et contre-mesures
6. Rôle et organisation du Secrétariat de l'OMC : gestion d'une affaire.



VENDREDI 3 SEPTEMBRE 2004

Séances de travail de commissions et groupes de travail

L'après-midi : Étude d'un cas OMC : États-Unis - Mesures de sauvegarde sur l'acier (2002-2003)

Phase I : Genèse du litige : Comment l'imposition par les États-Unis des tarifs sur l'importation de l'acier a conduit au litige (2002)

Phase II : La conduite des procédures de consultation (2002)

Phase III : Comment l'échec des procédures de consultation a conduit aux procédures de règlement du différend et aux décisions du panel et de l'Organe d'appel (2002 – 2003)

Phase IV : Mise en œuvre des décisions du panel et de l'Organe d'appel (2003)

Rétrospectivement : Leçons à tirer de l'affaire États-Unis – Mesures de sauvegarde sur l'acier (2002 – 2003)

Droit Administratif

CICG / 09h00-12h30

→ Le droit administratif et la santé

Président : **Marc JOBERT** (Jobert & Associés) Paris, France

Droit des Biotechnologies

CICG / 09h00-12h30

→ La thérapie génique

Président : **Geneviève AUGENDRE**, Paris, France

Intervenants : **Augusto LOPES CARDOSO** (Lopes Cardoso & Associados) Porto, Portugal
Fabio MARAZZI (MRZP S.R.L.) Bergame, Italie

Droit de la Famille

CICG / 09h00-12h30

→ Tutelle préventive familiale

- Pactes préuptiaux
- Pactes de vie en commun et famille de fait
- Toutes autres questions relatives à l'importance de l'autonomie de l'individu dans la réglementation des rapports familiaux et para-familiaux par rapport au recours juridictionnel

Président : **Bruno MICOLANO** (Studio Micolano) Bologne, Italie

Intervenants : **Simon BRUCE** (Farrer & Co.) Londres, Royaume-Uni
Fabio FLORIO (Studio Legale Florio) Catania, Italie
Paola ISOLA (Studio Legale Associato Isola) Bologne, Italie
Carmen MEZA-INGAR (Meza Abogados) Lima, Pérou
Francisco VEGA SALA (Bufete Vega Sala) Barcelone, Espagne
Giovanni Roberto VIVALDI (Studio Legale Vivaldi) Bologne, Italie
Luis ZARRALUQUI NAVARRO (Bufete Luis Zarraluqui, S.C.) Madrid, Espagne

Rapporteur :
Chiara GNUDI, Bologne, Italie

PROGRAMME SCIENTIFIQUE

VENDREDI 3 SEPTEMBRE 2004

Séances de travail de commissions et groupes de travail

Fusions et Acquisitions

CICG / 09h00-12h30

→ Vente d'une entreprise sous forme de vente aux enchères

Président : **Christian DORDA** (Dorda, Brugger & Jordis - Rechtsanwälte GMBH) Vienne, Autriche

Intervenants : **Maria Antónia CAMEIRA** (PACSA - Henriques Da Silva, Paes de Almeida, Corrêa Sampaio & Associados - Sociedade de Advogados) Lisbonne, Portugal

Marc FYON (Stibbe) Bruxelles, Belgique

Klaus Marinus HOENIG (Linklaters Oppenhoff & Rädler) Cologne, Allemagne

Stephen KÖNIG (Linklaters Oppenhoff & Rädler) Cologne, Allemagne

Jeremy KRIEWALDT (Takeovers Panel) Melbourne, Australie

Patricia LOPEZ AUFRANC (Marval, O'Farrell & Mairal) Buenos Aires, Argentine

Gian Battista ORIGONI (Gianni, Origoni, Grippo & Partners) Milan, Italie

Arie SCHABERG (De Brauw Blackstone Westbroek) Amsterdam, Pays-Bas

Rapporteurs nationaux :

Judith BUDAI (Szecksay Law Firm, Moquet Borde & Associés) Budapest, Hongrie

Damir TOPIC (Divjak, Topic & Bahtijarevic) Zagreb, Croatie

Investissements Étrangers

CICG / 09h00-12h30

→ Impact des trusts et des structures similaires sur les investissements internationaux

Président : **Harold PAISNER** (Berwin Leighton Paisner) Londres, Royaume-Uni

Intervenants : **Catherine COTSAKI** (Costaki & Nevrantzis Law Office) Athènes, Grèce

Alexander MARQUARDT (Kramer Levin Naftalis & Frankel LLP) Paris, France

Miguel TORRES (Bufete Mullerat) Barcelone, Espagne

Paul WHITEHEAD (Berwin Leighton Paisner) Londres, Royaume-Uni

Organisation des Cabinets d'Avocats

CICG / 09h00-12h30 & 14h00-17h30

→ Passer d'un cabinet d'avocat familial ou de petite taille à un cabinet d'avocat de grande taille ou avec associés. Restructuration du cabinet, intégration de nouveaux associés et problèmes d'organisation s'y rapportant.

Président : **Rafael TRUAN BLANCO** (Diaz-Bastien & Truan) Madrid, Espagne

Droit Pénal

CICG / 09h00-12h30

→ L'entraide judiciaire internationale en matière pénale

Président : **Stephen DREYFUSS** (Hellring, Lindeman, Goldstein & Siegal) Newark, NJ, États-Unis



VENDREDI 3 SEPTEMBRE 2004

Séances de travail de commissions et groupes de travail

Droit du Travail

CICG / 09h00-12h30 & 14h00-17h30

→ L'application extraterritoriale du droit du travail

Président : **Michael MEYENBURG** (Sladek & Meyenburg) Vienne, Autriche

Intervenants : **Pedro BOTELHO GOMES** (José Pedro Aguiar Branco & Associados) Porto, Portugal
Georg ENGELBRECHT (Remé Rechtsanwälte) Hambourg, Allemagne
Mary-Daphné FISHELSON (SCP Lefèvre Pelletier & Associés) Paris, France
Sascha GROSJEAN (Velten Franz Jakoby) Düsseldorf, Allemagne
Jacques LEROY (Taquet, Clesse & Van Eeckhoutte) Bruxelles, Belgique
Alexius LEUCHTEN (Beiten Burkhardt) Munich, Allemagne
Matelda LO FIEGO (Studio Legale Lo Fiego) Milan, Italie
Nicolas MAGUET (Petrel & Associés) Lyon, France
Bruno MICOLANO (Bruno Micolano Avvocato) Bologne, Italie
Pascal PETREL (Petrel & Associés) Lyon, France
Puri PRACHI (Kachwaha & Partners) New Delhi, Inde
Geoffrey RICHARDS (Farrer & Co.) Londres, Royaume-Uni
Andrea Nicolo STANCHI (Stanchi Studio Legale) Milan, Italie
Federico TORZO (Studio Legale Macchi di Cellere Gangemi) Milan, Italie
Giovanni Roberto VIVALDI (Studio Vivaldi) Bologne, Italie
Mark WATSON (Fox Williams) Londres, Royaume-Uni
Sophie WINTGENS (Taquet, Clesse & Van Eeckhoutte) Bruxelles, Belgique
William Carter YOUNGER (McGuire Woods LLP) Richmond, VA, États-Unis

Défense de la Défense

CICG / 14h00-17h30

→ Les victimes devant le Tribunal Pénal International

Président : **Driss CHATER**, Fès, Maroc

Droit de la Faillite

CICG / 14h00-17h30

1. Les situations de crise générées par la faillite d'Organisations Non-Gouvernementales et d'Organisations Internationales
2. Insolvabilité des organisations de santé publiques ou privées
3. Nouvelle loi espagnole sur les procédures collectives
4. Projet de loi sur les entreprises en difficulté en France

Président : **Román ORIA FERNANDEZ DE MUNIAIN** (Peña & Oriá Abogados) Madrid, Espagne

Orateurs : **María Pilar CABAÑERO COMAS** (Fernando Scornik Gerstein) Barcelone, Espagne
Hervé CHEMOULI (Chemouli-Dauzier & Associés) Paris, France
Patrice LE HOUELLEUR (Lalive & Associés) Genève, Suisse
José PAJARES ECHEVERRIA, Saragosse, Espagne
Salvador PEÑA OCHOA (Peña & Ochoa Abogados) Madrid, Espagne

PROGRAMME SCIENTIFIQUE

VENDREDI 3 SEPTEMBRE 2004

Séances de travail de commissions et groupes de travail

Franchise

CICG / 14h00-17h30

→ Comment s'implanter sur le marché suisse avec succès ?

Président : Olivier GAST, Paris, France

Droit International Privé

CICG / 14h00-17h30

→ Les sûretés (garantie, caution, lettre de crédit, lettre de confort, action directe) dans les contrats internationaux

Président : Verena MOLL (Zschunke Avocats / Rechtsanwälte) Paris, France

Intervenants : Massimo ARGAN (Cabinet Argan) Turin, Italie
Francisco Victor BOUISSOU (Caputo, Bastos, Fruet & Bouissou - Advogados) Brasilia, Brésil
Fernando DE LA MATA (Bufete Mullerat) Barcelone, Espagne
Marie-Claire FREUNDLICH-LE THANH, Nice, France
Patrice LE HOUELLEUR (Lalive & Associés) Genève, Suisse
Simona Melania MATTA (Macchi di Cellere Gangemi) Milan, Italie
Andrea MOLINO (Spiess Brunoni Pedazzini Molino) Lugano, Suisse
James D. ROSENER (Pepper Hamilton LLP) Philadelphie, PA, États-Unis
Ulrich ZSCHUNKE (Zschunke Avocats / Rechtsanwälte) Paris, France



SAMEDI 4 SEPTEMBRE 2004

Thème principal 2

Réglementation internationale de l'exercice de la profession d'avocat au plan national : finalement, qui détient l'autorité sur la profession ?

CICG / 09h00-12h30

Président de séance : **William M. HANNAY**, Ancien Président de l'American Bar Association, Département du Droit International et Pratique, (Schiff Hardin LLP) Chicago, IL, États-Unis

Coordinateur : **Delos N. LUTTON** (Reinhart, Boerner, Van Deuren S.C.), Premier Vice-Président de l'UIA, Milwaukee, WI, États-Unis

Le début du XXI^e siècle s'est avéré difficile pour la profession juridique, tout comme pour les autres professions. La mondialisation nous a tous affecté et les avocats n'ont pas été épargnés par les tensions que ce phénomène a engendrées. Ce thème principal traitera de trois grands domaines d'activité pour lesquels les frontières nationales ont été remises en question. En effet, les avocats, tout comme les non avocats, remettent aujourd'hui en cause l'utilité des frontières dans la pratique juridique moderne.

Se rapproche-t-on d'un équilibre sur les questions relatives à l'exercice de la profession en dehors des frontières ? Cette session est importante pour les avocats spécialisés dans le droit commercial tout comme pour les autres avocats.

SOUS-THÈMES

1. Réglementation des services juridiques par l'Organisation Mondiale du Commerce : l'application du GATS aux prestations des avocats.

L'OMC cherche actuellement à mettre au point un nouvel accord sur les services commerciaux internationaux et les équipes de négociation nationales, dont les membres ne sont pas tous des avocats, travaillent donc sur de nouvelles réglementations à appliquer aux prestations juridiques transfrontalières. L'OMC est invitée à expliquer le processus, à faire rapport sur l'état actuel des négociations, et à présenter des prévisions sur les conséquences de ces nouvelles réglementations une fois celles-ci mises en place. D'autres personnes pourront nous faire partager leur point de vue sur les conséquences, positives ou négatives, des nouvelles réglementations sur les prestations offertes aux clients dans les années à venir.

INTERVENANTS

Rufus H. YERXA, Organisation Mondiale du Commerce, Directeur Général Adjoint, Genève, Suisse

Un représentant du Commerce Extérieur américain

Un représentant de la Communauté Européenne pour l'OMC

SAMEDI 4 SEPTEMBRE 2004

Thème principal 2

SOUS-THÈMES	INTERVENANTS
<p>2. Réglementation des activités d'avocats par la Commission Européenne : une déréglementation partielle stimulerait-elle la concurrence ?</p> <p>La Commission Européenne a provoqué un certain remue-ménage en affirmant que la profession juridique en Europe devrait subir une certaine déréglementation, afin de favoriser la concurrence entre avocats, et ce dans l'intérêt des clients. La Commission exerce un pouvoir supranational dans ce qui sont désormais 25 Etats membres de l'Union Européenne, et ce nombre devrait encore augmenter. La proposition de la Commission est-elle une bonne idée? Une autorité supranationale ordonnera-t-elle aux barreaux locaux et nationaux de changer leur réglementation? Dans quelle mesure un tel changement pourrait-il affecter l'autonomie de la profession juridique ?</p>	<p>Un représentant de la Direction Générale pour la Concurrence, Commission Européenne, Bruxelles, Belgique</p> <p>Pierre KIRCH, Président de la Commission Droit de l'Union Européenne de l'UIA (Moquet Borde & Associés), Bruxelles, Belgique</p> <p>Prof. Dr Hans-Jürgen HELLWIG, Président du Conseil des Barreaux de l'Union Européenne (CCBE), Francfort, Allemagne</p>
<p>3. Autorégulation des services juridiques transfrontaliers par les associations de Barreaux : L'Union Internationale des Avocats (UIA), l'International Bar Association (IBA), l'American Bar Association (ABA).</p> <p>Toutes ces organisations d'avocats ont essayé de s'opposer à l'idée d'une réglementation externe, en mettant au point de nouveaux principes de réglementation des services juridiques transfrontaliers. Les dirigeants des barreaux du monde entier relèveront ce défi et exposeront leur point de vue sur les questions importantes à résoudre. Les différents principes proposés se rapprochent-ils ? Quels sont les principes qui vont trop loin et quels sont ceux qui au contraire ne vont pas assez loin ? La profession juridique sera-t-elle capable de s'auto-réglementer, ou une réglementation internationale est-elle nécessaire ? Venez assister à ce forum et écouter le point de vue des dirigeants de barreaux et des experts sur le devenir de la pratique juridique transfrontalière.</p>	<p>Robert GREY, Président, American Bar Association, Chicago, IL, États-Unis</p> <p>Roberto BUSATO, Président, Ordre des Avocats du Brésil, Brasilia, Brésil</p> <p>Jean-Marie BURGUBURU, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats à la Cour de Paris, Paris, France</p>

SAMEDI 4 SEPTEMBRE 2004

Thème principal 3

Le droit humanitaire au XXI^e siècle
CICG / 14h00-17h30

Présidente de séance : **Elizabeth ODIO-BENITO**, Deuxième Vice-Présidente de la Cour Pénale Internationale, La Haye, Pays-Bas

Coordinateur : **Jean-Paul VULLIETY** (Lalive & Associés) Genève, Suisse

SOUS-THÈMES	INTERVENANTS
1. Les conventions de Genève et les protocoles additionnels – cadre juridique général	Robert KOLB , Professeur aux Universités de Neuchâtel, Berne et Genève, Suisse
2. Les zones grises – les situations non-directement couvertes par les conventions de Genève – leur traitement juridique	Eric DAVID , Professeur à l'Université Libre de Bruxelles, Bruxelles, Belgique
3. La mise en œuvre du droit humanitaire	Louise DOSWALD-BECK , Centre Universitaire de Droit International Humanitaire de Genève, Genève, Suisse Marc HENZELIN , Centre Universitaire de Droit International Humanitaire de Genève, Genève, Suisse
4. Le droit international humanitaire vu du terrain	Angelo GNAEDINGER , Directeur général du Comité International de la Croix-Rouge, à Genève, Suisse

PROGRAMME SCIENTIFIQUE

SAMEDI 4 SEPTEMBRE 2004

Séances de travail de commissions et groupes de travail

Droit et Pratique du Contentieux

CICG / 09h00-12h30

→ Synthèse des développements jurisprudentiels importants et récents en matière de contentieux dont **LVMH v. Morgan Stanley**, le « **vitamin cartel** », **Deutsche Bank**, **Parmalat**, **Cirio**, **Royal Dutch Shell**, **Adecco**, **Hollinger**, **Goss Int'l Corp. v. Tokyo Kikai Seisakusho, Ltd.**, **Tyco**, **Martha Stewart**, **Enron**, **WorldCom** et **Adelphia**.

Président : **Louis F. BURKE** (Louis F. Burke PC) New York, NY, États-Unis

Intervenants : **Michela COCCHI** (Studio Legale Avv. Michela Cocchi) Bologne, Italie
Julianne FARNSWORTH (Farnsworth Law Firm, LLC) Columbia, SC, États-Unis
Mark C. HILGARD (Mayer, Brown, & Maw LLP) Francfort, Allemagne
Patricia PETERSON (Linklaters Paris Office) Paris, France
William SCHOPF (Schopf & Weiss LLP) Chicago, IL, États-Unis

Droit des Contrats en collaboration avec les commissions Droit Fiscal et Droit de l'Union Européenne

CICG / 09h00-12h30

→ **Le savoir-faire du transfert de savoir-faire**

Le savoir-faire est une composante importante de la vie moderne. L'assèchement des sources de revenus traditionnels et le ralentissement des dépenses des ménages conduisent les sociétés à se tourner de manière exponentielle vers la licence de leur patrimoine de propriété intellectuelle afin de dynamiser des marges anémiques. Le savoir-faire se trouve également au cœur d'un nombre d'autres types de transactions, allant des contrats clé sur porte, où la confidentialité du savoir-faire utilisé requerra protection, aux ventes pures et simples de savoir-faire que ce soit dans le cadre d'un contrat portant sur la vente totale ou partielle d'un fonds de commerce ou sur l'achat des actions de la société qui en est propriétaire.

Le statut juridique du savoir-faire à travers le monde a toujours posé problème et sa cession, que ce soit dans le cadre d'un contrat de licence ou de toute autre manière, est de nature à susciter de nombreuses questions. Nos travaux tenteront de répondre à toutes les questions que vous vous êtes jamais posés concernant la cession de savoir-faire ou de comment-faire, en nous concentrant sur le contrat de licence international et en vous donnant un panorama comparatif unique sur les « do's and don'ts » de la licence de savoir-faire à travers le monde.

Président : **Nicole VAN CROMBRUGGHE** (Lafili, Van Crombrughe & Partners) Bruxelles, Belgique

Intervenants : Commission Droit de l'Union Européenne :
Pierre KIRCH (Moquet Borde & Associés) Bruxelles, Belgique

Commission Droit Fiscal :

Jean-Jacques BATAILLON (Bataillon & Associés) Paris, France



SAMEDI 4 SEPTEMBRE 2004

Séances de travail de commissions et groupes de travail

Commission Droit des Contrats :

Marie-Christine CIMADEVILLA (Cabinet Cimadevilla) Paris, France

Stefano DINDO (Studio Legale Dindo-Cinti) Vérone, Italie

Duarte GARIN (Uría & Hernández) Lisbonne, Portugal

Llewellyn L. LLANILLO (Sycip Salazar Hernandez & Gatmaitan) Makati City, Philippines

Jorge MARTI MORENO (Uría Menéndez) Valence, Espagne

Carlo MASTELLONE (Studio Legale Mastellone) Florence, Italie

Antonin MOKRY (Sodomka - Soucek - Jindra - Mokry & Partners) Prague, République Tchèque

Alberto NAVARRO (G. Breuer) Buenos Aires, Argentine

Christoph R. RAMSTEIN (Pestalozzi Lachenal Patry) Zurich, Suisse

Simon Jian Ping SHANG (Siway & Seaway) Shanghai, Chine

Makoto SHIMADA (Sha & Co.) Tokyo, Japon

Stephen SIDKIN (Fox Williams) Londres, Royaume-Uni

Stefan M. TIESSEN (Smith, Gambrell & Russell, LLP) Atlanta, GA, États-Unis

Énergie et Ressources Naturelles

CICG / 09h00-12h30

→ La sécurité de l'approvisionnement européen en énergie : aspects juridiques

- Réglementation européenne et sécurité de l'approvisionnement
- Libéralisation / privatisation et sécurité de l'approvisionnement
- Accès de tiers au réseau
- Mesures pour faire face à la congestion du transport

Président : **Winfried VAN DEN MUIJSEBERGH** (Loyens & Loeff) Rotterdam, Pays-Bas

Droit de la Presse et des Médias

CICG / 09h00-12h30

→ Protection des droits de la personnalité et liberté d'information

Président : **Michela COCCHI** (Studio Legale Avv. Michela Cocchi) Bologne, Italie

Intervenants : **Italo FAIETTI** (Studio Legale Faietti Italo) Modène, Italie
Thierry MASSIS (SCP Lussan Brouillaud) Paris, France
Francisco PIMENTEL (JPAB-Sociedade de Advogados) Lisbonne, Portugal
Francesca PIZZI (Studio Legale Avv. Michela Cocchi) Bologne, Italie
Marino VIOLA (Viola - Zanari Law Firm) Novare, Italie

PROGRAMME SCIENTIFIQUE

SAMEDI 4 SEPTEMBRE 2004

Séances de travail de commissions et groupes de travail

Droit des Sociétés

CICG / 09H00-12h30 & 14h00-17h30

→ Transfert de sociétés au sein de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), de l'Union Européenne (UE) et au niveau mondial.

1. Transfert d'une société vers un autre pays (problèmes fiscaux, changement de nationalité, contrôle des échanges)
2. Fusions transfrontalières
3. Délocalisation des actifs principaux (marques de fabrique, usines, camions, etc.)
4. Internalisation au sein d'un groupe via la création de sociétés rattachées à la société mère
5. Règles de l'OMC et de l'UE en matière de transfert de sociétés

Président : **Jorge MARTI MORENO** (Uria & Menéndez) Valence, Espagne

Intervenants : **Peter FEYL** (Schönherr) Vienne, Autriche
Manfred FINKEN (Freshfields Bruckhaus Deringer) Düsseldorf, Allemagne
Christian FRANZ (Velten Franz Jakoby) Düsseldorf, Allemagne
Marc FYON (Stibbe) Bruxelles, Belgique
Thierry JACOMET (Gide Loyrette Nouel) Paris, France
Peter KORSCH, Düsseldorf, Allemagne
Patricia LÓPEZ AUFRANC (Marval, O'Farrell & Mairal) Buenos Aires, Argentine
Simona Melania MATTA (Macchi di Cellere Gangemi) Milan, Italie
Eddy T. MEIJER (Houthoff Buruma) Rotterdam, Pays Bas
Prachi PURI (Kachwaha & Partners) New Delhi, Inde
Christopher RAMSTEIN (Pestalozzi Lachenal Patry) Zurich, Suisse
Federico TORZO (Macchi di Cellere Gangemi) Milan, Italie

Droit des Sports

CICG / 09h00-12h30

→ Questions juridiques relatives aux Jeux Olympiques :

- vente de billets et droit de la concurrence
- protection des marques et mise en oeuvre
- arbitrage « ad hoc »
- questions relatives à la sélection et à la participation

Président : **Martin SCHIMKE** (NKPS Niebaum Kohler Punge Söder) Dortmund, Allemagne

Intervenants : **Juan DE DIOS CRESPO PEREZ** (Bufete Ruiz, Huerta & Crespo) Valence, Espagne
Jörg ENGELBRECHT (Remé Rechtsanwälte) Hambourg, Allemagne
Serena HEDLEY-DENT (Farrer & Co.) Londres, Royaume-Uni
Achilleas MAVROMATIS (Mavromatis Lawyers) Thessalonique, Grèce
Michael MEYENBURG (Sladek & Meyenburg) Vienne, Autriche
Frank SCHONEVELD, Madrid, Espagne
Robert VOLCKAERT (Volckaert & Volckaert) Ostende, Belgique
Bernhard WELTEN (Hodler & Emmenegger) Berne, Suisse



SAMEDI 4 SEPTEMBRE 2004

Séances de travail de commissions et groupes de travail

Informatique et Télécommunications

CICG / 14h00-17h30

→ SPYWARE : l'intrus secret et non invité dans votre PC

Président : Nelson LANDRY (Ogilvy Renault) Montréal, Canada

- Introduction
- Démonstration technique (spyware, addware)
Lars PERHARD (Advokatfirman Cederquist AB) Stockholm, Suède
- Etude de différents cas et identification des questions juridiques
Steven DE SCHRIJVER (Van Bael & Bellis) Bruxelles, Belgique
- Questions juridiques
- Concurrence déloyale et droit commercial (Union Européenne et États-Unis)
Marcus SCHRIEFERS (Kleiner Rechtsanwälte) Stuttgart, Allemagne
Brad RICHARDS (Haynes And Boone, LLP) Houston, TX, États-Unis
- Protection des données (aperçu)
Fabrizio LA SPADA (Schellenberg Wittmer) Genève, Suisse
- Code et règles d'éthique
Joseph DALBY, Dublin, Irlande
- Consentement implicite
Manfredi BETTONI, Rome, Italie
- Compétence des juridictions
Andrea BUCCI (Studio Legale Bucci) Bologne, Italie
- Conclusion
Nelson LANDRY (Ogilvy Renault), Montréal, Canada

Droit de la Responsabilité

CICG / 14h00-17h30

→ Les critères de la responsabilité des médecins devraient-ils être plus limitatifs que ceux applicables en général ?

Président : Murray S. LEVIN (Pepper Hamilton LLP) Philadelphie, PA, États-Unis

Intervenant : Douglas F. WELEBIR (Welebir, Mc Cune) Redlands, CA, États-Unis

Droit des Transports

CICG / 14h00-17h30

1. Le sort des marins sur les navires abandonnés
2. Les conditions de mise en cause de la responsabilité du transporteur aérien (exemple de l'accident de l'appareil de la Flash Air Line)

Président : Béatrice FAVAREL VEIDIG (Favarel & Associés) Marseille, France

Intervenants : Jules CHEIKHANY, Nouakchott, Mauritanie
Adrian CRISTEA (Adrian Cristea Law Office) Constanta, Roumanie
Michel GOUT (UGGC & Associés) Paris, France
Luc WIJFFELS (R&L. Wijffels, Geuens, De Paep) Anvers, Belgique

SAMEDI 4 SEPTEMBRE 2004

Séances de travail de commissions et groupes de travail

Vente Internationale de Marchandises

CICG / 14h00-17h30

→ Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CISG)

1. Obligations essentielles des parties, y compris le transfert des risques et l'article 71
2. Questions relatives à la vente non couvertes par la CISG : transfert, compensation, prescription, etc., sous la loi suisse
3. Problèmes de droit de la concurrence lors d'accords de distribution passés dans le contexte du CISG
4. Décisions récentes impliquant la Convention de Vienne

Président : **Martin WIEBECKE** (Anwaltsbüro Wiebeeke) Zurich, Suisse

Intervenants :

1. **Marie-Christine CIMADEVILLA** (Cabinet Cimadevilla) Paris, France
2. **Martin WIEBECKE** (Anwaltsbüro Wiebeeke) Zurich, Suisse
3. **Elisabeth HOFFMANN** (Hoffmann & Partners) Bruxelles, Belgique
4. **Burghard PILTZ** (Brandi Dröge Piltz Heuer & Gronemeyer) Gütersloh, Allemagne

PLAN DES ORGANISATIONS



ACTIVITÉS SOCIALES

Tous les participants sont priés de s'inscrire aux activités auxquelles ils souhaitent prendre part, qu'elles soient incluses ou non dans les frais d'inscription au congrès. Pour les activités qui ne sont pas comprises dans les frais d'inscription, aucune inscription ne sera prise en compte tant que le paiement intégral n'aura pas été reçu.

MERCREDI 1^{ER} SEPTEMBRE 2004 **CÉRÉMONIE D'OUVERTURE** **SALLE DES ASSEMBLÉES DU PALAIS DES NATIONS (ONU)**

17h30-18h30

Lors de la cérémonie d'ouverture, aux Nations Unies, le Président de l'UIA, Jacques LEROY, et la Présidente du congrès, Laurence BORY VILLA, déclareront le 48^e congrès ouvert.

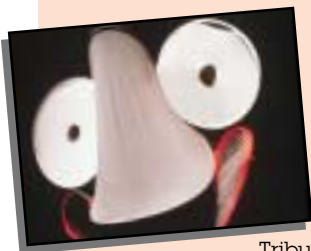
MERCREDI 1^{ER} SEPTEMBRE 2004 **RÉCEPTION DE BIENVENUE** **PALAIS DES NATIONS (ONU)**

18h30-20h00

À l'issue de la cérémonie d'ouverture du congrès, le Conseil d'État de la République et Canton de Genève et le Conseil administratif de la ville de Genève accueilleront congressistes et invités pour une réception de bienvenue.

JEUDI 2 SEPTEMBRE 2004 **SOIRÉE INFORMELLE** **HÔTEL HILTON GENÈVE**

19h00-20h00



Vous pourrez assister à un extraordinaire spectacle d'animation présenté par la troupe des « Mummenschanz » dans la salle du Grand Casino (au sous-sol de l'Hôtel Hilton Genève). Cette troupe, de renommée internationale, est unanimement saluée pour la poésie et l'humour de ses spectacles. Le Figaro a écrit à propos des « Mummenschanz » que « leur spectacle nous fait retrouver la poésie et l'émerveillement de l'enfance. Sans un mot ni une note de musique, ces artistes tiennent le public sous le charme avec beaucoup d'humour et une imagination inépuisable... » et la

Tribune « Dès les premières minutes, le public est happé par un univers de formes et de matières en mouvements qui semblent défier toutes les lois de la pesanteur. Animés comme par magie par quatre artistes au talent exceptionnel, les tissus, cartons et objets divers vivent une véritable seconde vie qui dessine un univers métaphysique et délirant... ».

20h30

Cocktail dînatoire sur la terrasse de l'hôtel Hilton Genève (au bord du lac).



VENDREDI 3 SEPTEMBRE 2004 **DÎNER CHEZ LES CONFRÈRES**

Les avocats genevois et vaudois vous accueilleront chez eux à partir de 19 heures. Ce sera l'occasion pour vous de rencontrer des confrères suisses et de créer avec eux des contacts personnels, informels et chaleureux.

Pour vous inscrire, veuillez compléter le bulletin d'inscription en cochant la case correspondante et en indiquant la (les) langue(s) que vous parlez ou comprenez.

Le nombre de places étant limité, les inscriptions seront traitées par ordre de réception.

SAMEDI 4 SEPTEMBRE 2004 **CÉRÉMONIE DE CLÔTURE** **CENTRE INTERNATIONAL DE CONGRÈS DE GENÈVE (CICG)**

17h45-18h45

La cérémonie de clôture du congrès, qui se déroulera au Centre International de Congrès de Genève, nous permettra de faire la synthèse des travaux scientifiques du congrès et d'assister à la passation de la présidence du Président Jacques LEROY au Président Désigné Paul NEMO.

SAMEDI 4 SEPTEMBRE 2004 **SOIRÉE DE GALA** **ESPACE SÉCHERON**

20h00

Apéritif et dîner (à 20h45 précises) suivis d'une revue présentée par des membres de l'UIA et du Jeune Barreau de Genève, danse.

Le prix de la soirée, incluant transferts, apéritif, dîner avec boissons et soirée dansante, s'élève à CHF 160 par personne.



ACTIVITÉS SOCIALES

DIMANCHE 5 SEPTEMBRE 2004 EXCURSION GÉNÉRALE DANS LE CANTON DE VAUD

09h00-18h00

Les participants se répartiront en différents groupes pour aller visiter trois sites différents avant de se retrouver pour le déjeuner.

Le premier groupe partira en direction de Montreux pour une visite guidée du célèbre **Château de Chillon**.

Ce château fort, dont les bases remontent au XI^e siècle, a été bâti sur un îlot rocheux au bord du lac Léman. Il présente deux visages : une forteresse imprenable côté montagne et une résidence princière côté lac. Ce fut la résidence d'été préférée des puissants Comtes de Savoie aux XIII^e et XIV^e siècles. Ce château est célèbre dans le monde entier grâce aux innombrables récits d'écrivains tels que Jean-Jacques Rousseau, Shelley, Victor Hugo, Alexandre Dumas et surtout Byron.



Le deuxième groupe rejoindra Lausanne pour une visite guidée du **Musée Olympique**.

Ce musée réunit une collection d'objets uniques retraçant l'histoire du Mouvement Olympique et des Jeux Olympiques à travers plusieurs expositions permanentes : Pierre de Coubertin, les Jeux Olympiques d'Hiver, ceux d'Été, la Philatélie et la Numismatique. Il ne faut manquer sous aucun prétexte la vidéothèque qui vous permettra de visualiser individuellement telle ou telle ancienne compétition des jeux olympiques d'hiver ou d'été.

Enfin le **troisième groupe** contournera Lausanne pour faire halte dans le **vignoble vaudois**, plus précisément dans le « Dézaley ». Une balade à pied dans les vignes précédera une dégustation de vins dans un caveau traditionnel.

Les trois groupes se retrouveront en fin de matinée dans le majestueux Beau-Rivage Palace à Lausanne pour un apéritif offert par l'Ordre des Avocats Vaudois suivi d'un déjeuner.

L'après-midi sera consacré à une croisière sur le lac Léman, à bord d'un extraordinaire bateau à vapeur datant du début du XX^e siècle, propulsé par des roues à aubes. L'arrivée est prévue en fin d'après-midi dans la rade de Genève, au soleil couchant, un spectacle à ne pas manquer.

Pour ceux qui devraient quitter Genève plus tôt, un bus partira directement après le déjeuner de Lausanne pour rejoindre l'aéroport de Genève qu'il atteindra au plus tard à 16 heures.

Le prix de l'excursion, incluant le transport en bus, la visite du matin, l'apéritif, le déjeuner et la croisière s'élève à CHF 190 par personne.



ACTIVITÉS DES ACCOMPAGNANTS

TABLEAU RÉCAPITULATIF

Date	Matin	Après-midi	Journée entière
Jeudi 2 septembre	<p>Centre Européen de Recherche Nucléaire <i>(français)</i></p> <p>Vieille Ville à pied <i>(anglais)</i></p>	<p>Patek Philippe Museum <i>(français)</i></p> <p>Croisière sur le Lac Léman Musée du Léman <i>(anglais)</i></p> <p>Musée International de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge <i>(espagnol)</i></p>	Glacier des Diablerets (ou Gruyères) Gstaad et L'Etivaz
Vendredi 3 septembre	<p>Carouge et ses artisans <i>(français)</i></p> <p>Centre Européen de Recherche Nucléaire <i>(anglais)</i></p>	<p>Croisière sur le Lac Léman Musée du Léman <i>(français)</i></p> <p>Patek Philippe Museum <i>(anglais)</i></p> <p>Vieille Ville à pied <i>(espagnol)</i></p>	Glion Fondation Gianadda
Samedi 4 septembre	<p>Musée International de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge <i>(français)</i></p> <p>Carouge et ses artisans <i>(anglais)</i></p>	<p>Vieille Ville à pied <i>(français)</i></p> <p>Musée International de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge <i>(anglais)</i></p> <p>Croisière sur le Lac Léman Musée du Léman <i>(espagnol)</i></p>	—

ACTIVITÉS DES ACCOMPAGNANTS

EXCURSIONS D'UNE DEMI-JOURNÉE

VISITE À PIED DE LA VIEILLE VILLE DE GENÈVE



Au détour de ruelles étroites et tortueuses, vous découvrirez l'Hôtel-de-Ville, siège du gouvernement genevois depuis plus de 500 ans, et visiterez la salle de l'Alabama dans laquelle fut négociée et signée, en 1864, la première Convention de Genève. Vous rejoindrez ensuite la cathédrale Saint-Pierre et grimpez au sommet de l'une de ses tours d'où vous pourrez admirer l'un des plus beaux panoramas de la ville ainsi que le lac Léman, avant de redescendre jusqu'au site archéologique situé sous la cathédrale. Vous ferez halte à la Maison Tavel, la plus ancienne maison de la ville, datant du XIV^e siècle, et terminerez votre balade au parc des Bastions où vous attendront les réformateurs Guillaume Farel, Jean Calvin, Théodore de Bèze et John Knox.

Vielle Ville à pied - 20 personnes minimum

Départ :	hall de l'Hôtel Hilton Genève, à pied, traversée de la rade en « mouette »
Durée de l'excursion :	3 heures
Retour :	hall de l'Hôtel Hilton Genève
Dates et heures :	jeudi 2 septembre 2004 à 9h00, en anglais vendredi 3 septembre 2004 à 14h00, en espagnol samedi 4 septembre 2004 à 14h00, en français
Prix :	CHF 40.00, incluant l'entrée dans les monuments, le guide et une collation.

VISITE DU CENTRE EUROPÉEN DE RECHERCHE NUCLÉAIRE (CERN)

À la découverte du plus grand laboratoire de recherche du monde dans lequel travaillent plus de 7000 scientifiques en provenance de 80 pays.

Cette visite vous fera découvrir l'excitation de la recherche fondamentale et comment cette recherche peut mener à de grands développements en matière de communication, d'informatique, de médecine, etc.

Centre Européen de Recherche Nucléaire (CERN) - 20 personnes minimum

Départ :	devant l'entrée du CICG
Durée de l'excursion :	3 heures
Retour :	au CIGG et à l'hôtel Hilton Genève
Dates et heures :	jeudi 2 septembre 2004 à 9h00, en français vendredi 3 septembre 2004 à 9h00, en anglais
Prix :	CHF 20.00, incluant le transport en bus aller et retour, la visite guidée.



ACTIVITÉS DES ACCOMPAGNANTS

CROISIÈRE SUR LE LAC LÉMAN ET VISITE DU MUSÉE DU LÉMAN À NYON



À bord d'une élégante vedette, vous ferez le tour de la rade de Genève, passerez au pied du jet d'eau, haut de 145 mètres, avant de rejoindre, en longeant la rive droite du lac, la petite ville de Nyon. Vous y visiterez le charmant Musée du Léman, avec ses grands aquariums, ses canots de pêche, ses navires de plaisance, ses peintures représentant le lac, etc., avant de regagner Genève en longeant l'autre rive.

Tout au long de cette paisible croisière, vous pourrez admirer châteaux, belles demeures du XVIII^e siècle, vieilles églises, ... ainsi que de ravissants jardins plantés d'arbres plus que centenaires.

Croisière sur le Lac Léman, Musée du Léman - 30 personnes minimum

Départ :	hall de l'Hôtel Hilton Genève
Durée de l'excursion :	4 heures
Retour :	Hôtel Hilton Genève.
Dates et heures :	jeudi 2 septembre 2004 à 13h30, en anglais vendredi 3 septembre 2004 à 13h30, en français samedi 4 septembre 2004 à 13h30, en espagnol
Prix :	CHF 80.00, incluant la croisière, le guide, l'entrée au musée et une collation.

VISITE DU PATEK PHILIPPE MUSEUM

Installé dans un bâtiment érigé au début du XX^e siècle, ce musée abrite d'extraordinaires collections historiques de montres, d'automates à musique et de miniatures, en particulier les prestigieuses créations de la manufacture Patek Philippe.

Cette manufacture fut fondée en 1839 par deux exilés polonais, Antoine Norbert de Patek et François Czapek. Quelques années plus tard, les deux associés se séparèrent et Patek se rapprocha d'un horloger français, Adrien Philippe, inventeur de la montre qui peut être remontée et mise à l'heure sans clef.



Le début de leur célébrité remonte à 1851, à la Grande Exposition de Londres, quand la reine Victoria fit l'acquisition d'une montre Patek Philippe qu'elle porta pendant près de cinquante ans.

Durant la seconde partie du XIX^e siècle et pendant tout le

XX^e siècle, les horlogers genevois s'ingénierent à inventer toutes sortes de complications et en firent, jusqu'à nos jours, leur spécialité : quantièmes perpétuels, répétition à minutes, chronographes à rattrapante ou encore la montre astronomique à sonnerie, garde-temps portatif le plus compliqué jamais réalisé.

ACTIVITÉS DES ACCOMPAGNANTS

Patek Philippe Museum - 20 personnes minimum

Départ :	devant l'entrée du CICG
Durée de l'excursion :	3 heures
Retour :	au CICG et à l'hôtel Hilton Genève
Dates et heures :	jeudi 2 septembre 2004 à 14h00, en français vendredi 3 septembre 2004 à 14h00, en anglais
Prix :	CHF 35.00, incluant le transport en bus aller et retour, la visite guidée.

VISITE DE CAROUGE ET DES ATELIERS DE SES ARTISANS

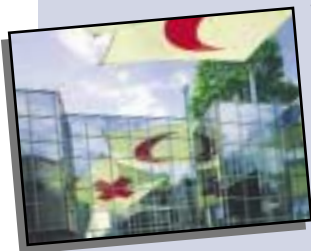


Venez découvrir le charme et les secrets de cette petite ville sarde construite aux portes de Genève, au siècle des Lumières qui a toujours été un haut lieu de créativité. En 1790, la ville comptait plus de 450 artisans spécialisés dans une trentaine de métiers : forgerons-taillandiers, tireurs de sable, sculpteurs sur bois, tonneliers, lingères, blanchisseuses... Aujourd'hui encore, de nombreux artisans font vivre la cité ; ils sont relieur, souffleur de verre, joaillier, maroquinier, ingénieur en mécanique, doreur sur bois, etc.

Carouge et ses artisans - 20 personnes minimum

Départ :	devant l'entrée du CICG
Durée de l'excursion :	4 heures
Retour :	au CICG et à l'hôtel Hilton Genève
Dates et heures :	vendredi 3 septembre 2004 à 9h00, en français samedi 4 septembre 2004 à 9h00, en anglais
Prix :	CHF 90.00, incluant le transport en bus aller et retour, le guide et une collation.

VISITE DU MUSÉE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE



« À la découverte de l'histoire passionnante de la première organisation humanitaire du monde ».

Le Mouvement International de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a été créé à Genève en 1863. Depuis lors, la Croix-Rouge n'a cessé de porter secours aux plus démunis, sans distinction de race, de nationalité, de condition sociale ou d'opinion politique. C'est l'extraordinaire histoire de ces milliers d'hommes et de femmes engagés au service de l'humanité que vous fera découvrir une visite du Musée International de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.



Musée International de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

20 personnes minimum

Départ :	devant l'entrée du CICG
Durée de l'excursion :	3 heures
Retour :	au CICG
Dates et heures :	jeudi 2 septembre 2004 à 14h00, en espagnol samedi 4 septembre 2004 à 9h00, en français samedi 4 septembre 2004 à 14h00, en anglais
Prix :	CHF 45.00 incluant le transport en bus aller et retour, la visite guidée et une collation.

EXCURSIONS D'UNE JOURNÉE

GLACIER DES DIABLERETS, GSTAAD ET L'ETIVAZ

Après avoir longé le Lac Léman, vous traverserez la ville d'Aigle, située au milieu des vignes, et monterez en direction du Col du Pillon d'où un téléphérique vous déposera à plus de 3000 mètres d'altitude, sur le Glacier des Diablerets.

Vous pourrez y admirer un panorama spectaculaire sur les Alpes vaudoises, valaisannes et bernoises et déguster une délicieuse tarte aux myrtilles.

Vous reprendrez ensuite la route en direction de Gstaad, ravissante et fort célèbre petite ville de l'Oberland bernois où vous pourrez vous balader quelques instants avant le déjeuner.

Vous ferez ensuite une halte au village de l'Etivaz où un spectacle audio-visuel vous permettra de vous initier aux secrets de fabrication du fromage de l'Etivaz, gruyère fabriqué au feu de bois et dans les alpages. Vous pourrez encore visiter la cave où sont stockés, traités et affinés les fromages et déguster différents fromages de la région.

À l'issue de cette étape, vous repartirez en direction de Genève en passant le Col des Mosses.

En cas de mauvais temps, la montée au Glacier des Diablerets sera remplacée par une promenade dans la ravissante petite ville de Gruyère avec visite du château, l'ancienne résidence des Comtes de Gruyère.

Glacier des Diablerets, Gstaad et l'Etivaz - 40 personnes minimum

Date :	jeudi 2 septembre 2004
Départ :	devant les hôtels Hilton Genève et Intercontinental, à 08h00
Guide :	francophone et, si le nombre de participants le permet, anglophone
Vêtements :	prévoir un vêtement chaud et des chaussures fermées (baskets ou autres) pour la montée au glacier
Retour à Genève :	vers 18 h 00, aux hôtels du congrès
Prix :	CHF 190.00, incluant le transport en bus, la montée au glacier (ou la visite du château de Gruyère), le guide, une collation, le déjeuner et la dégustation de fromages.

ACTIVITÉS DES ACCOMPAGNANTS

GLION ET LA FONDATION PIERRE GIANADDA À MARTIGNY

La Fondation Pierre Gianadda a été constituée en 1976 par Léonard Gianadda en mémoire de son frère Pierre, un passionné d'art décédé dans un accident d'avion.

Deux expositions exceptionnelles seront présentées à la fondation au moment du congrès :

- celle des « Chefs-d'œuvre de la Phillips Collection » de Washington, qui à l'occasion d'un unique passage en Europe, vous permettra de découvrir quelque 55 œuvres de Chardin, Daumier, Courbet, Cézanne, Degas, Monet, Gauguin, Van Gogh, Bonnard, Matisse, Picasso, etc.
- et celle sur « Léonard de Vinci, l'Inventeur », dans laquelle seront présentés maquettes et fac-similés illustrant les qualités de peintre et de sculpteur, d'ingénieur et d'architecte, de constructeur de ponts et d'urbaniste, d'anatomiste et d'horloger de Léonard de Vinci.

En outre, la fondation abrite, de manière permanente :

- un musée de l'automobile regroupant près de 50 véhicules datant de 1897 à 1939, dont plusieurs modèles uniques au monde,
- un musée archéologique, construit autour des vestiges du plus ancien temple gallo-romain de Suisse, dans lequel l'on peut notamment admirer les célèbres grands bronzes d'Octodure,
- un parc de sculptures, dans le jardin agrémenté de pièces d'eau entourant les bâtiments de la fondation, où sont présentées des œuvres d'artistes du XX^e siècle (Rodin, Brancusi, Maillol, Miró, César, Calder, Penalba, Dubuffet, Niki de Saint Phalle, etc.).

Pour laisser à chacun la possibilité de découvrir ce qui l'intéresse au rythme qui lui convient, un passe sera remis à chaque participant, lui donnant accès aux différents bâtiments de la fondation et à la visite guidée des deux expositions temporaires.

Lors du trajet aller entre Genève et Martigny, arrêt à Territet pour prendre un train à crémaillère et rejoindre le petit village de Glion d'où le panorama sur le « haut lac » et la « riviéra vaudoise » est absolument exceptionnel.

Glion et Fondation Gianadda - 40 personnes minimum

Date :	vendredi 3 septembre 2004
Départ :	devant les hôtels Hilton Genève et Intercontinental, 08h30
Visite guidée :	français et, si le nombre de participants le permet, anglais et espagnol
Retour à Genève :	vers 17 h 30, aux hôtels du congrès
Prix :	CHF 150.00, incluant le transport en bus, le guide, la montée en train à crémaillère, une collation, le déjeuner, la visite guidée à la Fondation.



Vous trouverez sur le site web de Conventus of Switzerland S.A. plusieurs propositions de tours. Si le nombre d'inscriptions le permet, des groupes spécifiquement « UIA » seront organisés.

En outre, vous trouverez sur le site web de l'UIA, préparé spécialement par le Comité d'Organisation à votre intention, une carte de Suisse avec plusieurs suggestions de sites intéressants à visiter, sites qui ne figurent que rarement dans les itinéraires touristiques classiques.

Enfin, Conventus of Switzerland S.A. se fera un plaisir, si vous le souhaitez, de vous assister dans la préparation de votre circuit individuel.

Conventus of Switzerland S.A.

14, avenue de Sécheron

1202 Genève, Suisse

Tél. : + 41 22 906 85 70, Fax : + 41 22 906 85 75

E-mail : congress@conventus-swiss.com

Site Web : www.conventus-swiss.com

HÉBERGEMENT

Un certain nombre de chambres ont été réservées pour l'UIA à des tarifs préférentiels dans plusieurs hôtels de Genève. Compte tenu du nombre limité de chambres et du fait que les tarifs préférentiels ne peuvent être garantis au-delà du nombre de chambres réservées pour l'UIA, nous vous conseillons vivement de faire vos réservations dès que possible auprès de :

Conventus of Switzerland S.A.

14, avenue de Sécheron

1202 Genève, Suisse

Tél. : + 41 22 906 85 70

Fax : + 41 22 906 85 75

E-mail : congress@conventus-swiss.com

Site Web : www.conventus-swiss.com

Les hôtels qui ont été sélectionnés pour le congrès sont :

HÔTELS	TARIF SPÉCIAL CONGRÈS EN CHF / TVA INCLUSE		
	Catégorie	chambre single (CHF)	chambre double (CHF)
LA PAIX	5*	500	600
RICHEMOND	5*	500	550
ANGLETERRE	5*	460	580
LES BERGUES	5*	460	500
PRESIDENT WILSON	5*	460	500
BEAU-RIVAGE	5*	420	460
MANDARIN/RHÔNE	5*	420	460
HILTON GENÈVE	5*	400	450
INTERCONTINENTAL	5*	400	440
BRISTOL	4 *	385	435
WARWICK	4 *	285	295
NOVOTEL	4 *	280	300
MANOTEL ROYAL	4 *	258	315
LES NATIONS	4 *	200	250
DRAKE & LONGCHAMP	3 *	150	150

Ces tarifs s'entendent sans petit-déjeuner (sauf au Novotel et au Drake & Longchamp) et taxe de séjour.

Pour localiser ces hôtels, veuillez vous reporter au plan de Genève.

Afin de garantir votre réservation, un acompte correspondant au prix d'une nuit par chambre réservée doit être versé au moment de la réservation. Votre acompte sera transmis à l'hôtel dans lequel votre réservation aura été enregistrée, de telle sorte qu'il vienne en déduction du montant de votre facture à régler directement à l'hôtel lors de votre départ.



PAIEMENT

Les droits d'inscription au congrès, à la soirée de gala, à l'excursion générale ainsi qu'au programme des accompagnants, de même que l'acompte pour la réservation hôtelière, **payables uniquement en francs suisses**, doivent être réglés :

- par carte de crédit (VISA, EUROCARD/MASTERCARD, AMERICAN EXPRESS)
- par virement bancaire en faveur de l'UIA, en précisant sur l'ordre de virement la mention « **sans frais pour le destinataire** » et en indiquant vos nom et prénom, à :

UBS S.A.
8, place du Molard
1211 Genève 2
Suisse

Titulaire du compte : Union Internationale des Avocats
Numéro du compte : 0240-615089.00 G
IBAN : CH38 0024 0240 6150 8900 G
Swift Code : UBSWCHZH12A

CONDITIONS D'ANNULATION

ANNULATION D'UNE INSCRIPTION AU CONGRÈS / DE LA SOIRÉE DE GALA / DE L'EXCURSION GÉNÉRALE / D'EXCURSION(S) DU PROGRAMME DES ACCOMPAGNANTS

Toute annulation fera l'objet d'une retenue de 20 % pour frais de dossier et devra parvenir **par écrit à Conventus of Switzerland S.A. avant le 31 juillet 2004**. Il ne sera procédé à aucun remboursement pour une annulation reçue après cette date.

Les participants s'étant acquittés du montant intégral des frais d'inscription et qui ne seraient pas en mesure d'assister personnellement au congrès peuvent se faire remplacer par un confrère et en informer l'UIA.

Tous les remboursements seront effectués après le congrès.

ANNULATION DE L'HÉBERGEMENT

Toute annulation d'une réservation de chambre(s) doit être adressée **par écrit à Conventus of Switzerland S.A.** En cas d'annulation reçue :

- jusqu'au 30 juin 2004 : la totalité de l'acompte versé sera remboursé, sous déduction de CHF 35.00 de frais administratifs
- entre le 1^{er} et le 31 juillet 2004 : 50 % de l'acompte versé sera remboursé, sous déduction de CHF 35.00 de frais administratifs
- à partir du 1^{er} août 2004 : il ne sera procédé à aucun remboursement.

En cas de départ anticipé, d'arrivée tardive ou de non-présentation à l'hôtel, **Conventus of Switzerland S.A.** se réserve le droit de refacturer au congressiste tout montant qui lui serait facturé par l'hôtel concerné.



CONDITIONS GÉNÉRALES

- Toute inscription reçue par Conventus of Switzerland S.A. et accompagnée du règlement intégral des frais correspondant aux manifestations choisies sera confirmée par écrit. Un numéro d'inscription sera attribué à chaque participant, qui sera demandé lors de l'enregistrement au CICG, pour la remise des documents concernant le congrès.
- Toute inscription faite après le 18 août 2004 devra être réglée par carte de crédit uniquement (les virements bancaires ne seront plus acceptés après cette date).
- Les inscriptions qui parviendraient à Conventus of Switzerland S.A. après le 18 août 2004 seront traitées et confirmées sur place.

L'Union Internationale des Avocats (UIA) et Conventus of Switzerland S.A. se réservent le droit, à tout moment et à leur entière discrétion, sans avoir à fournir de raison, d'annuler ou de reporter le congrès à une date ultérieure, de changer le lieu et/ou le programme du congrès, d'apporter des corrections ou des modifications aux informations publiées dans le programme du congrès et d'annuler toute invitation à participer au congrès.

Ni l'UIA ni Conventus of Switzerland S.A. ni aucun de leurs responsables, employés, agents, membres ou représentants, ne pourront être tenus pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit, subi (directement ou indirectement) par un congressiste, un accompagnant ou un tiers suite à une annulation, à un changement, à un report ou à une modification.

Ni l'UIA ni aucun de ses responsables, employés, agents, membres ou représentants ne pourront être tenus pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit, subi (directement ou indirectement) par un participant au congrès ou un accompagnant, sauf en cas de décès ou de lésions corporelles dus à une négligence grave de l'UIA.

Le rapport contractuel entre l'UIA et chaque participant (congressiste ou accompagnant) en relation avec le congrès est soumis à la loi française, à l'exclusion de tout autre droit. La ville où la juridiction s'exercera sera Paris.

En ce qui concerne l'hébergement pour le congrès et les circuits touristiques proposés par Conventus of Switzerland S.A. avant et après le congrès, la relation contractuelle est établie directement entre Conventus of Switzerland S.A. et chaque participant. Cette relation est assujettie à la loi suisse, à l'exclusion de toutes les autres. La ville où la juridiction s'exercera sera Genève.

